



## **Cenovus Energy Inc.**

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en dollars canadiens)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

## TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS.....	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	8
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	9
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	10
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	11
1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES .....	11
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ.....	14
3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES .....	14
4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS .....	23
5. ACQUISITION.....	25
6. CHARGES FINANCIÈRES .....	28
7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET .....	28
8. SORTIES.....	28
9. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET.....	29
10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES .....	29
11. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES .....	31
12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT .....	33
13. MONTANTS PAR ACTION .....	36
14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	36
15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR .....	37
16. STOCKS .....	37
17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION .....	37
18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET .....	38
19. AUTRES ACTIFS .....	39
20. GOODWILL .....	39
21. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER .....	39
22. PAIEMENT CONDITIONNEL .....	39
23. DETTE À LONG TERME .....	40
24. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT.....	41
25. AUTRES PASSIFS.....	42
26. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	42
27. CAPITAL SOCIAL .....	46
28. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL .....	47
29. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS .....	47
30. CHARGES DE PERSONNEL .....	50
31. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	50
32. STRUCTURE FINANCIÈRE.....	51
33. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	52
34. GESTION DES RISQUES .....	54
35. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE .....	57
36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....	58

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés*

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de quatre administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

## *Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable de la qualité de la préparation et de la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2017.

La direction n'a pas tenu compte des actifs du Deep Basin dans l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, car ils ont été acquis par la société en 2017 par le biais d'un regroupement d'entreprises. Le total de l'actif et le total des produits des activités ordinaires du Deep Basin qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière correspondent respectivement à 16 % et 3 % des montants inscrits dans les états financiers consolidés connexes au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet de comptables professionnels agréés indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 14 février 2018. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

*/s/ Alexander J. Pourbaix*

**Alexander J. Pourbaix**  
Président et  
chef de la direction  
de Cenovus Energy Inc.

*/s/ Ivor M. Ruste*

**Ivor M. Ruste**  
Vice-président directeur  
et chef des finances  
de Cenovus Energy Inc.

**Le 14 février 2018**

# RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

## *Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2017 et 2016 ainsi que des états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2017, y compris les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons aussi audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2017 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2017 et 2016 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2017 selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. En outre, à notre avis, la société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

## *Fondement des opinions*

La direction est responsable de ces états financiers consolidés en ce qui a trait au maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans l'évaluation ci-jointe faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés ainsi qu'une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes exigent que les audits soient planifiés et exécutés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

Nos audits des états financiers consolidés ont comporté la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à l'expression de nos opinions.

Comme il est indiqué dans l'évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, la direction n'a pas tenu compte des actifs du Deep Basin dans l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, car ils ont été acquis par la société en 2017 par le biais d'un regroupement d'entreprises. Nous avons également exclu les actifs du Deep Basin de notre audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le total de l'actif et le total des produits des activités ordinaires du Deep Basin exclus de l'évaluation de la direction et de notre audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière correspondent respectivement à 16 % et 3 % des montants inscrits dans les états financiers consolidés connexes au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

### ***Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière***

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

*(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés  
Calgary (Alberta) Canada

**Le 14 février 2018**

Nous agissons à titre d'auditeur de la société depuis 2008.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre  
(en M\$, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016 (montants retraités) <sup>1)</sup>	2015 (montants retraités) <sup>1)</sup>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	1			
Chiffre d'affaires brut		<b>17 314</b>	11 015	11 559
Moins les redevances		<b>271</b>	9	30
		<b>17 043</b>	11 006	11 529
<b>Charges</b>	1			
Marchandises achetées		<b>8 033</b>	6 978	7 374
Frais de transport et de fluidification		<b>3 748</b>	1 715	1 814
Charges d'exploitation		<b>1 949</b>	1 239	1 281
Taxes sur la production et impôts miniers		<b>1</b>	-	1
(Profit) perte à la gestion des risques	33	<b>896</b>	401	(252)
Amortissement et épuiement	18	<b>1 838</b>	931	993
Coûts de prospection	17	<b>888</b>	2	67
Frais généraux et frais d'administration		<b>308</b>	326	335
Charges financières	6	<b>645</b>	390	381
Produit d'intérêts		<b>(62)</b>	(52)	(28)
(Profit) perte de change, montant net	7	<b>(812)</b>	(198)	1 036
Profit à la réévaluation	5	<b>(2 555)</b>	-	-
Coûts de transaction	5	<b>56</b>	-	-
Réévaluation du paiement conditionnel	5,22	<b>(138)</b>	-	-
Frais de recherche		<b>36</b>	36	27
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	<b>1</b>	6	(2 392)
Autres (produits) charges, montant net	9	<b>(5)</b>	34	2
<b>Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt</b>		<b>2 216</b>	(802)	890
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	12	<b>(52)</b>	(343)	(24)
<b>Résultat net découlant des activités poursuivies</b>		<b>2 268</b>	(459)	914
<b>Résultat net découlant des activités abandonnées</b>	11	<b>1 098</b>	(86)	(296)
<b>Résultat net</b>		<b>3 366</b>	(545)	618
<b>Résultat de base et dilué par action (\$)</b>	13			
Activités poursuivies		<b>2,06</b>	(0,55)	1,11
Activités abandonnées		<b>0,99</b>	(0,10)	(0,36)
<b>Résultat net par action</b>		<b>3,05</b>	(0,65)	0,75

<sup>1)</sup> Les montants des périodes comparatives ont été retraités afin de rendre compte des activités abandonnées dont il est question aux notes 1 et 11.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en M\$)

	Notes	2017	2016	2015
<b>Résultat net</b>		<b>3 366</b>	(545)	618
<b>Autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>	28			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>				
Écarts actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		<b>9</b>	(3)	20
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente – variation de la juste valeur		<b>(1)</b>	(2)	6
Actifs financiers disponibles à la vente – reclassés en résultat net		-	1	-
Écart de conversion		<b>(275)</b>	(106)	587
<b>Total des autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>		<b>(267)</b>	(110)	613
<b>Résultat global</b>		<b>3 099</b>	(655)	1 231

*Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.*

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2017	2016
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	610	3 720
Comptes débiteurs et produits à recevoir	15	1 830	1 838
Impôt sur le résultat à recouvrer		68	6
Stocks	16	1 389	1 237
Gestion des risques	33,34	63	21
Actifs détenus en vue de la vente	11	1 048	-
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>5 008</b>	<b>6 822</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	1,17	3 673	1 585
Immobilisations corporelles, montant net	1,18	29 596	16 426
Impôt sur le résultat à recouvrer		311	124
Gestion des risques	33,34	2	3
Autres actifs	19	71	56
Goodwill	1,20	2 272	242
<b>Total de l'actif</b>		<b>40 933</b>	<b>25 258</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	21	2 635	2 266
Paieement conditionnel	22	38	-
Impôt sur le résultat à payer		129	112
Gestion des risques	33,34	1 031	293
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue de la vente	11	603	-
<b>Total du passif courant</b>		<b>4 436</b>	<b>2 671</b>
Dettes à long terme	23	9 513	6 332
Paieement conditionnel	22	168	-
Gestion des risques	33,34	20	22
Passifs relatifs au démantèlement	24	1 029	1 847
Autres passifs	25	173	211
Impôt différé	12	5 613	2 585
<b>Total du passif</b>		<b>20 952</b>	<b>13 668</b>
Capitaux propres		19 981	11 590
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>40 933</b>	<b>25 258</b>
Engagements et éventualités	36		

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,

(signé) Patrick D. Daniel

**Patrick D. Daniel**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

(signé) Colin Taylor

**Colin Taylor**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.



# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital social (Note 27)	Surplus d'apport (Note 27)	Résultats non distribués	CAERG <sup>1)</sup> (Note 28)	<b>Total</b>
31 décembre 2014	3 889	4 291	1 599	407	10 186
Résultat net	-	-	618	-	618
Autres éléments du résultat global	-	-	-	613	613
Total du résultat global	-	-	618	613	1 231
Actions ordinaires émises contre trésorerie	1 463	-	-	-	1 463
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	182	-	-	-	182
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	39	-	-	39
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(710)	-	(710)
31 décembre 2015	5 534	4 330	1 507	1 020	12 391
Résultat net	-	-	(545)	-	(545)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(110)	(110)
Total du résultat global	-	-	(545)	(110)	(655)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	20	-	-	20
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(166)	-	(166)
31 décembre 2016	<b>5 534</b>	<b>4 350</b>	<b>796</b>	<b>910</b>	<b>11 590</b>
Résultat net	-	-	<b>3 366</b>	-	<b>3 366</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	<b>(267)</b>	<b>(267)</b>
Total du résultat global	-	-	<b>3 366</b>	<b>(267)</b>	<b>3 099</b>
Actions ordinaires émises	<b>5 506</b>	-	-	-	<b>5 506</b>
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	<b>(225)</b>	-	<b>(225)</b>
<b>31 décembre 2017</b>	<b>11 040</b>	<b>4 361</b>	<b>3 937</b>	<b>643</b>	<b>19 981</b>

1) Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2017	2016	2015
<b>Activités d'exploitation</b>				
Résultat net		3 366	(545)	618
Amortissement et épuisement	18	2 030	1 498	2 114
Coûts de prospection	17	890	2	138
Impôt différé	12	583	(209)	(655)
(Profit) perte latente à la gestion des risques	33	729	554	195
(Profit) perte de change latent(e)	7	(857)	(189)	1 097
Profit à la réévaluation	5	(2 555)	-	-
Réévaluation du paiement conditionnel	22	(138)	-	-
(Profit) perte sur les activités abandonnées	11	(1 285)	-	-
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	1	6	(2 392)
Impôt exigible sur la sortie d'actifs	8	-	-	391
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	24	128	130	126
Provisions au titre de contrat déficitaire, moins la trésorerie versée		(8)	53	-
Autres pertes de valeur d'actifs	9	-	30	-
Autres		30	93	59
Variation nette des autres actifs et passifs		(107)	(91)	(107)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		252	(471)	(110)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>3 059</b>	<b>861</b>	<b>1 474</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition, moins la trésorerie acquise	5	(14 565)	-	(84)
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	17	(147)	(67)	(138)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	18	(1 523)	(967)	(1 576)
Produit de la sortie d'actifs	8	3 210	8	3 344
Impôt exigible sur la sortie d'actifs	8	-	-	(391)
Variation nette des placements et autres		-	(1)	3
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		159	(52)	(270)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(12 866)</b>	<b>(1 079)</b>	<b>888</b>
<b>Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net</b>				
		<b>(9 807)</b>	<b>(218)</b>	<b>2 362</b>
<b>Activités de financement</b>				
Emission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	35	-	-	(25)
Émission de titres d'emprunt à long terme	23	3 842	-	-
Emission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	23	32	-	-
Émission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs, montant net	23	3 569	-	-
Remboursement de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	23	(3 600)	-	-
Actions ordinaires émises, moins les frais d'émission	27	2 899	-	1 449
Dividendes sur les actions ordinaires	13	(225)	(166)	(528)
Autres		(2)	(2)	(2)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>6 515</b>	<b>(168)</b>	<b>894</b>
<b>Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères</b>				
		<b>182</b>	<b>1</b>	<b>(34)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>				
		<b>(3 110)</b>	<b>(385)</b>	<b>3 222</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>				
		<b>3 720</b>	<b>4 105</b>	<b>883</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>				
		<b>610</b>	<b>3 720</b>	<b>4 105</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	35			

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

---

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation aux États-Unis où elles possèdent des installations de raffinage.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary, Alberta, Canada, T2G 1A6. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés se trouve à la note 2.

Le 17 mai 2017, Cenovus a acquis auprès de ConocoPhillips Company et de certaines de ses filiales (collectivement, « ConocoPhillips ») une participation de 50 % dans FCCL Partnership (« FCCL ») et la majorité des actifs de pétrole brut conventionnel et de gaz naturel situés dans l'Ouest canadien de ConocoPhillips (les « actifs du Deep Basin »). Cette acquisition fera passer la participation de Cenovus dans FCCL à 100 % et étendra les zones d'exploitation de Cenovus en vue d'inclure des terrains de plus de trois millions d'acres nets, des actifs de prospection et de production et l'infrastructure connexe ainsi que des ententes en Alberta et en Colombie-Britannique. La date d'entrée en vigueur de l'acquisition est le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir la note 5).

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des marges d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume et de gaz naturel dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur. La participation de la société dans certains gisements qu'elle exploite dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, est passée de 50 % à 100 % le 17 mai 2017.
- **Deep Basin**, qui comprend environ trois millions d'acres nets, surtout dans les zones d'exploitation d'Elmworth-Wapiti, de Kaybob-Edson et de Clearwater riches en gaz naturel et en LGN. Les actifs sont situés en Alberta et en Colombie-Britannique et ils comprennent des participations dans plusieurs installations de traitement du gaz naturel. Les actifs du Deep Basin ont été acquis le 17 mai 2017.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprend Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration, frais de financement et frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat d'exploitation et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

En 2017, Cenovus a cédé la majorité des actifs de pétrole brut et de gaz naturel du secteur Hydrocarbures classiques de la société. Par conséquent, le résultat d'exploitation a été reclassé à titre d'activités abandonnées (voir la note 11). Le secteur Hydrocarbures classiques comprend la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, dont les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les nouvelles zones potentielles de pétrole avare. Au 31 décembre 2017, tous les actifs du secteur des hydrocarbures classiques ont été vendus, sauf les actifs Suffield de la société. La vente des actifs Suffield a été conclue le 5 janvier 2018.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

**A) Résultat d'exploitation – Informations sectorielles et opérationnelles**

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux			Deep Basin			Raffinage et commercialisation		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	7 362	2 929	3 030	555	-	-	9 852	8 439	8 805
Moins les redevances	230	9	29	41	-	-	-	-	-
	<b>7 132</b>	2 920	3 001	<b>514</b>	-	-	<b>9 852</b>	8 439	8 805
<b>Charges</b>									
Marchandises achetées	-	-	-	-	-	-	8 476	7 325	7 709
Frais de transport et de fluidification	3 704	1 721	1 815	56	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	934	501	531	250	-	-	772	742	754
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	1	-	-	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	307	(179)	(404)	-	-	-	6	26	(43)
<b>Marge d'exploitation</b>	<b>2 187</b>	877	1 059	<b>207</b>	-	-	<b>598</b>	346	385
Amortissement et épuisement	1 230	655	697	331	-	-	215	211	191
Coûts de prospection	888	2	67	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>69</b>	220	295	<b>(124)</b>	-	-	<b>383</b>	135	194

Exercices clos les 31 décembre	Activités non sectorielles et éliminations			Résultat consolidé		
	2017	2016	2015 <sup>1)</sup>	2017	2016	2015
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Chiffre d'affaires brut	(455)	(353)	(276)	17 314	11 015	11 559
Moins les redevances	-	-	1	271	9	30
	<b>(455)</b>	(353)	(277)	<b>17 043</b>	11 006	11 529
<b>Charges</b>						
Marchandises achetées	(443)	(347)	(335)	8 033	6 978	7 374
Frais de transport et de fluidification	(12)	(6)	(1)	3 748	1 715	1 814
Charges d'exploitation	(7)	(4)	(4)	1 949	1 239	1 281
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	1	1	-	1
(Profit) perte à la gestion des risques	583	554	195	896	401	(252)
Amortissement et épuisement	62	65	105	1 838	931	993
Coûts de prospection	-	-	-	888	2	67
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>(638)</b>	(615)	(238)	<b>(310)</b>	(260)	251
Frais généraux et frais d'administration	308	326	335	308	326	335
Charges financières	645	390	381	645	390	381
Produit d'intérêts	(62)	(52)	(28)	(62)	(52)	(28)
(Profit) perte de change, montant net	(812)	(198)	1 036	(812)	(198)	1 036
Profit à la réévaluation	(2 555)	-	-	(2 555)	-	-
Coûts de transaction	56	-	-	56	-	-
Réévaluation du paiement conditionnel	(138)	-	-	(138)	-	-
Frais de recherche	36	36	27	36	36	27
(Profit) perte à la sortie d'actifs	1	6	(2 392)	1	6	(2 392)
Autres (produits) charges, montant net	(5)	34	2	(5)	34	2
	<b>(2 526)</b>	542	(639)	<b>(2 526)</b>	542	(639)
<b>Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt</b>				<b>2 216</b>	(802)	890
Charge (produit) d'impôt sur le résultat				<b>(52)</b>	(343)	(24)
<b>Résultat net découlant des activités poursuivies</b>				<b>2 268</b>	(459)	914

1) L'ensemble des résultats du secteur des hydrocarbures classiques pour 2017 et 2016 ont été reclassés à titre d'activités abandonnées. En ce qui concerne les montants de la période comparative de 2015, le résultat d'exploitation attribuable à des droits de redevance sur certains actifs du secteur des hydrocarbures classiques cédés en 2015 a été pris en compte dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations, car il n'est pas important de nature. Le résultat d'exploitation se ventile comme suit : produits des activités ordinaires – 60 M\$, charges – 5 M\$, marge d'exploitation – 55 M\$, amortissement et épuisement – 27 M\$ et résultat sectoriel – 28 M\$.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**B) Produits des activités ordinaires par produit**

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
<b>En amont</b>			
Pétrole brut	7 184	2 902	2 971
Gaz naturel <sup>1)</sup>	235	16	22
LGN	184	-	-
Autres	43	2	8
<b>Raffinage et commercialisation</b>	<b>9 852</b>	<b>8 439</b>	<b>8 805</b>
<b>Activités non sectorielles et éliminations</b>	<b>(455)</b>	<b>(353)</b>	<b>(277)</b>
<b>Produits d'exploitation liés aux activités poursuivies</b>	<b>17 043</b>	<b>11 006</b>	<b>11 529</b>

1) En 2017, environ 14 % du gaz naturel produits par les actifs du Deep Basin de Cenovus ont été vendus à ConocoPhillips donnant lieu à un chiffre d'affaires brut de 32 M\$.

**C) Information géographique**

Exercices clos les 31 décembre	Produits des activités ordinaires		
	2017	2016	2015
Canada	9 723	4 978	4 729
États-Unis	7 320	6 028	6 800
<b>Résultat consolidé</b>	<b>17 043</b>	<b>11 006</b>	<b>11 529</b>

31 décembre	Actif non courant <sup>1)</sup>	
	2017	2016
Canada <sup>2)</sup>	31 756	14 130
États-Unis	3 856	4 179
<b>Résultat consolidé</b>	<b>35 612</b>	<b>18 309</b>

1) Rend compte des actifs de prospection et d'évaluation, des immobilisations corporelles, du goodwill et d'autres actifs.

2) Certains biens de pétrole brut et de gaz naturel des secteurs Hydrocarbures classiques et Deep Basin, qui se situent au Canada, ont été reclassés en 2017 dans l'actif courant à titre d'actifs disponibles à la vente. Les montants de 2016 comprennent 3,1 G\$ liés au secteur Hydrocarbures classiques.

**Ventes à l'exportation**

Les ventes de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 1 713 M\$ (974 M\$ en 2016; 870 M\$ en 2015).

**Principaux clients**

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Cenovus avait deux clients (trois en 2016 et trois en 2015) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées respectivement à environ 5 655 M\$ et 1 964 M\$ (4 742 M\$, 1 623 M\$ et 1 400 M\$ en 2016 et 4 647 M\$, 1 705 M\$ et 1 545 M\$ en 2015) et sont comptabilisées par tous les secteurs opérationnels de la société.

**D) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif**

31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles		Goodwill		Total de l'actif	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Sables bitumineux	617	1 564	22 320	8 798	2 272	242	26 799	11 112
Deep Basin	3 056	-	3 019	-	-	-	6 694	-
Hydrocarbures classiques	-	21	-	3 080	-	-	644	3 196
Raffinage et commercialisation	-	-	3 967	4 273	-	-	5 432	6 613
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	290	275	-	-	1 364	4 337
<b>Résultat consolidé</b>	<b>3 673</b>	<b>1 585</b>	<b>29 596</b>	<b>16 426</b>	<b>2 272</b>	<b>242</b>	<b>40 933</b>	<b>25 258</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### E) Dépenses d'investissement <sup>1)</sup>

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
<b>Investissements</b>			
Sables bitumineux	973	604	1 185
Deep Basin	225	-	-
Hydrocarbures classiques	206	171	244
Raffinage et commercialisation	180	220	248
Siège social	77	31	37
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 661</b>	<b>1 026</b>	<b>1 714</b>
<b>Acquisition</b>			
Sables bitumineux <sup>2)</sup>	11 614	11	3
Deep Basin	6 774	-	-
Hydrocarbures classiques	-	-	1
Raffinage et commercialisation	-	-	83
<b>Dépenses d'investissement totales</b>	<b>20 049</b>	<b>1 037</b>	<b>1 801</b>

1) Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles, aux actifs de prospection et d'évaluation et aux actifs disponibles à la vente.

2) Dans le cadre de l'acquisition dont il est question à la note 5, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par la Norme internationale d'information financière 3, Regroupement d'entreprises (« IFRS 3 »), élément qui n'a pas été pris en compte dans le tableau précédent. La valeur comptable de la participation précédemment détenue était de 9 081 M\$, et la juste valeur estimative s'établissait à 11 605 M\$ au 17 mai 2017.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la base du coût historique, exception faite de ce qui est mentionné dans les méthodes comptables de la société présentées à la note 3.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 14 février 2018.

## 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales. Les filiales sont des entités à l'égard desquelles la société a le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'accord. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. Les activités liées aux raffineries de la société étant exercées par le biais de l'entreprise commune WRB Refining LP (« WRB »), les comptes reflètent la part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges. Avant le 17 mai 2017, FCCL était comptabilisée à titre d'entreprise commune. Par suite de l'acquisition, Cenovus a pris le contrôle de FCCL et celle-ci a été consolidée.

## **B) Écart de conversion**

### ***Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de conversion.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

### ***Opérations et soldes***

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

## **C) Comptabilisation des produits**

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de LGN, de gaz naturel, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés au moment du transfert au client des risques et avantages significatifs rattachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies au moment du transfert du titre de propriété du produit de la société au client. Les produits tirés de la production de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées aux gouvernements et autres titulaires de participations minières.

Les produits tirés du traitement d'hydrocarbures et des droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées à leur montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

## **D) Frais de transport et de fluidification**

Les frais liés au transport de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

## **E) Coûts de prospection**

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés à l'actif. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

## **F) Régimes d'avantages du personnel**

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont constatés à même le coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies évalué. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à même le coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exclusion faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts) sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

### **G) Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans l'actif non courant ou le passif non courant.

### **H) Résultat net par action**

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action.

### **I) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

### **J) Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel de la



marchandise. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

### **K) Actifs de prospection et d'évaluation**

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report prospectif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la Société en commandite puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été établies, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

### **L) Immobilisations corporelles**

#### **Généralités**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporés au coût de cet actif. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

#### **Actifs de mise en valeur et de production**

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés à l'actif zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut, de LGN ou de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés à l'actif comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

#### **Autres actifs en amont**

Les autres actifs en amont comprennent les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, soit trois ans.

#### **Actifs de raffinage**

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Aménagement des terrains et bâtiments | 25 à 40 ans |
| • Matériel de bureau et véhicules       | 3 à 20 ans  |
| • Matériel de raffinage                 | 5 à 35 ans  |

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

#### **Autres actifs**

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des biens, qui se situe entre 3 et 40 ans.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque bien sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

### **M) Dépréciation**

#### **Actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée d'après une estimation des flux de trésorerie nets futurs après impôt actualisés. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une UGT connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Le goodwill est attribué aux UGT auxquelles il se rapporte.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre d'amortissement et d'épuisement et de charges de prospection supplémentaires, respectivement.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

#### **Actifs financiers**

Chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

### **N) Contrats de location**

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. À la conclusion du contrat, l'actif loué est classé dans les immobilisations corporelles et une charge locative correspondante est constatée. L'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure.

### **O) Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

À l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des UGT auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Un paiement conditionnel cédé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et classé à titre de passif financier ou de capitaux propres. Un paiement conditionnel classé à titre de passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites en résultat net. Les paiements sont classés à titre de trésorerie affectée aux activités d'investissement jusqu'à ce que le cumul des paiements excède la juste valeur du passif à la date d'acquisition. Le cumul des paiements en excédant de la juste valeur à la date d'acquisition est classé à titre de trésorerie affectée aux activités d'exploitation. Les paiements conditionnels classés à titre de capitaux propres ne sont pas réévalués et les règlements sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la société réévalue la valeur comptable de sa participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat net.

### **P) Provisions**

#### **Généralités**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

#### **Passifs relatifs au démantèlement**

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement en amont, des installations de raffinage et le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futur sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les dépenses réelles engagées sont déduites de l'obligation cumulée.

### **Q) Capital social**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

### **R) Rémunération fondée sur des actions**

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions, qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

### **Droits de règlement net**

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. À l'exercice des options, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

### **Droits à l'appréciation d'actions jumelés**

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

### **Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées**

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

## **S) Instruments financiers**

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, des placements dans des titres de sociétés fermées et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, le paiement conditionnel, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée aux états consolidés des résultats.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Comme l'exigent les IFRS, la société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

### **À la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus aux fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que profit ou perte lié à la gestion des risques. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

La société a classé son paiement conditionnel à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir et des autres créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des placements dans des titres de sociétés fermées que la société ne contrôle pas et sur lesquelles elle n'a pas d'influence notable.

#### **Passifs financiers évalués au coût amorti**

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont incorporés à la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **T) Reclassement**

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.

#### **U) Prises de position en comptabilité publiées récemment**

##### **Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables**

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'interprétations ou de modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'ont donc pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les normes qui s'appliqueront à la société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

##### **Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »).

IFRS 9 définit un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Ce modèle est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les catégories d'évaluation des actifs financiers d'IAS 39 seront remplacées par les catégories à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. La norme élimine les catégories existantes de l'IAS 39, soit les suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente. Selon l'évaluation de la direction, le changement de classement n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, la société détenait des titres de sociétés fermées classés comme disponibles à la vente d'une juste valeur de 37 M\$. En vertu d'IFRS 9, la société a choisi d'évaluer ces placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, les profits ou les pertes de juste valeur seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, les dépréciations ne seront pas inscrites en résultat net et les profits ou les pertes de juste valeur ne seront pas récupérés en résultat net à la sortie.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 conserve la plupart des exigences d'IAS 39. Cependant, lorsque le modèle de la juste valeur est appliqué aux passifs financiers, toute variation de la juste valeur liée au risque de crédit d'une l'entité est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net, sauf si cette option crée une non-concordance comptable. À l'heure actuelle, Cenovus n'a pas désigné de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net; par conséquent, la comptabilisation des passifs financiers ne sera pas affectée.

Un nouveau modèle de présentation des pertes de crédit attendues servant à calculer la dépréciation des actifs financiers remplace le modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies défini dans IAS 39. Le nouveau modèle permettra la comptabilisation plus à propos des pertes de crédit attendues. La société est d'avis que le changement de modèle de dépréciation n'aura pas d'incidence importante sur sa provision pour dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En outre, IFRS 9 présente également un modèle simplifié de comptabilité de couverture, qui harmonise davantage cette dernière à la gestion des risques. À l'heure actuelle, Cenovus n'utilise pas la comptabilité de couverture.

IFRS 9 doit être adoptée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société appliquera la nouvelle norme de manière rétrospective et elle a choisi d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme. Les montants des périodes comparatives ne seront pas retraités.

### **Comptabilisation des produits**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (« IFRS 15 »), appelée à remplacer IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et plusieurs interprétations liées à la comptabilisation des produits. IFRS 15 propose un cadre unique pour la comptabilisation des produits qui s'applique aux contrats conclus avec des clients. La norme stipule qu'une entité doit comptabiliser les produits de manière à refléter le transfert de biens et de services et le montant de la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir au moment du transfert du contrôle à l'acheteur. Les obligations d'information ont aussi été élargies.

La direction a évalué l'incidence de l'application de la nouvelle norme sur les états financiers consolidés et elle n'a constaté aucune différence significative par rapport à sa méthode de comptabilisation des produits actuelle.

IFRS 15 doit être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme peut être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. Cenovus prévoit adopter la norme selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle elle constatera l'incidence cumulative de l'adoption dans les résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les montants des périodes comparatives ne seront pas retraités. La société appliquera IFRS 15 en ayant recours aux mesures de simplification figurant dans le chapitre C5(a) d'IFRS 15; par conséquent, elle ne retraitera pas les contrats déjà conclus à la date d'adoption.

### **Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, (« IFRS 16 »), qui exige que les entités comptabilisent les actifs et les obligations liés aux contrats de location à l'état de la situation financière. Pour le preneur, IFRS 16 élimine la nécessité de classer les contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement et traite en fait tous les contrats de location comme des contrats de location-financement. Certains contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et contrats de location visant des actifs de faible valeur ne sont pas visés par ces dispositions et peuvent encore être traités comme des contrats de location simple.

Les bailleurs conservent le modèle de classement à deux catégories. Le classement détermine de quelle manière et à quel moment un bailleur comptabilise des produits de location, ainsi que les actifs qui doivent être comptabilisés.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'adoption anticipée est permise si IFRS 15 a été appliquée. La norme peut être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. En vertu de l'approche rétrospective modifiée, l'information financière de la période précédente n'a pas à être retraitée, car l'incidence cumulative découlant de l'application de la norme aux périodes précédentes doit être constatée à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture. L'adoption d'IFRS 16 devrait avoir une incidence importante sur les états consolidés de la situation financière de la société, en raison de ses engagements importants en vertu de contrats de location simple. Cenovus adoptera IFRS 16 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La société prévoit adopter la norme selon l'approche rétrospective cumulative et appliquer bon nombre des mesures de simplification autorisées.

### **Positions fiscales incertaines**

En juin 2017, l'IASB a publié l'International Financial Reporting Interpretation Committee 23, *Uncertainty over Income Tax Treatments* (« IFRIC 23 »). L'interprétation fournit davantage de précisions quant à la manière de constater une position fiscale lorsqu'il y a de l'incertitude quant aux traitements fiscaux. Pour déterminer la résolution possible de positions fiscales incertaines, une position peut être considérée séparément ou conjointement. En outre, une évaluation est requise afin de déterminer la probabilité que l'autorité fiscale accepte la position fiscale prise dans le cadre des déclarations de revenus. S'il est peu probable que le traitement fiscal incertain soit accepté, la comptabilisation du traitement fiscal doit rendre compte d'un niveau approprié d'incertitude. Une position fiscale incertaine peut faire l'objet d'une réévaluation si de nouveaux renseignements modifient l'évaluation initiale. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au moyen d'une application rétrospective modifiée ou d'une approche rétrospective complète. L'adoption de l'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

#### 4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des transactions qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

##### A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser au moment de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

##### **Partenariats**

Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Cenovus détient une participation de 50 % dans WRB, une entité contrôlée conjointement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de WRB. Par conséquent, ce partenariat est traité en tant qu'entreprise commune, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Avant le 17 mai 2017, Cenovus détenait une participation de 50 % dans FCCL, entité contrôlée conjointement avec ConocoPhillips et qui répondait à la définition d'entreprise commune en vertu d'IFRS 11, *Partenariats*. Par conséquent, Cenovus a inscrit sa part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Par suite de l'acquisition, Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est stipulé dans IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »); par conséquent, FCCL a été consolidée.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, *Partenariats*, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des partenariats, la production revient à l'un des partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

##### **Actifs de prospection et d'évaluation**

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures ainsi que les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.

**Délimitation des unités génératrices de trésorerie**

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les UGT font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de ses activités et prend des décisions à leur sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut et des actifs communs se fait au niveau des UGT. C'est pourquoi la délimitation des UGT pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur et les reprises.

**B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

**Réserves de pétrole brut et de gaz naturel**

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur les tests de dépréciation à la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel de la société dans les secteurs Sables bitumineux et Deep Basin. Les réserves de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

**Valeur recouvrable**

Le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, ces estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs, ainsi que les taux d'imposition. La valeur recouvrable des actifs de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de la Société repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, de l'état de l'offre et de la demande et des taux d'imposition. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

**Coûts de démantèlement**

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la direction établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

**Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, notamment le paiement conditionnel et le goodwill, est établie selon l'information disponible à la date d'acquisition. Diverses techniques d'évaluation sont appliquées afin de mesurer la juste valeur, notamment des données comparables du marché et les flux de trésorerie actualisés qui reposent sur des hypothèses telles que les prix à terme des marchandises, les estimations des réserves et des ressources, les coûts de production, la volatilité, les cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain et les taux d'actualisation. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable de l'actif net.



### **Charge d'impôt sur le résultat**

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. L'impôt sur le résultat fait par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront renversées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

## **5. ACQUISITION**

---

### **Acquisition de FCCL et de Deep Basin**

#### **A) Résumé de l'acquisition**

Le 17 mai 2017, Cenovus a acquis la participation de 50 % de ConocoPhillips dans FCCL et la majorité de ses actifs du Deep Basin en Alberta et en Colombie-Britannique (l'« acquisition »). L'acquisition a donné à Cenovus le contrôle sur ses activités liées aux sables bitumineux, a doublé sa production tirée des sables bitumineux et a presque doublé ses réserves prouvées de bitume. L'acquisition des actifs du Deep Basin a procuré à la société une deuxième plateforme de croissance composée de plus de trois millions d'acres nettes de terrains, d'actifs de prospection et de production et des infrastructures qui s'y rattachent en Alberta et en Colombie-Britannique.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en vertu d'IFRS 3. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, et le coût d'acquisition total est réparti entre les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles acquises et les passifs repris. Tout excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill.

#### **B) Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris**

La répartition définitive du coût d'acquisition repose sur les estimations les plus appropriées de la direction relativement à la juste valeur et elle a été ajustée de manière rétrospective afin de rendre compte des nouvelles informations obtenues entre le 17 mai 2017 et le 31 décembre 2017 concernant les conditions qui existaient à la date d'acquisition. En raison de ces ajustements, la répartition définitive du coût d'acquisition rend compte d'une hausse de 912 M\$ des immobilisations corporelles, de 56 M\$ des stocks et de 16 M\$ des comptes débiteurs et produits à recevoir, ainsi qu'une baisse de 822 M\$ des actifs de prospection et d'évaluation. Le goodwill attribuable à l'acquisition a été réduit de 2 030 M\$ et le profit à la réévaluation a augmenté de 2 555 M\$. Ces ajustements ont également donné lieu à une hausse de 9 M\$ du passif d'impôt différé.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le tableau suivant résume les montants des actifs acquis et des passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition.

	Notes	
<b>100 % des montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris pour FCCL</b>		
Trésorerie		<b>880</b>
Comptes débiteurs et produits à recevoir		<b>964</b>
Stocks		<b>345</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	17	<b>491</b>
Immobilisations corporelles	18	<b>22 717</b>
Autres actifs		<b>27</b>
Comptes créditeurs et charges à payer		<b>(445)</b>
Passifs relatifs au démantèlement	24	<b>(277)</b>
Autres passifs		<b>(8)</b>
Impôt différé		<b>(2 506)</b>
		<b>22 188</b>
<b>Montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris pour Deep Basin</b>		
Comptes débiteurs et produits à recevoir		<b>16</b>
Stocks		<b>14</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	17	<b>3 117</b>
Immobilisations corporelles	18	<b>3 600</b>
Comptes créditeurs et charges à payer		<b>(6)</b>
Passifs relatifs au démantèlement	24	<b>(667)</b>
		<b>6 074</b>
<b>Total de l'actif net identifiable</b>		<b>28 262</b>

La juste valeur des comptes débiteurs et des produits à recevoir s'établit à 980 M\$. Au 31 décembre 2017, 964 M\$ avaient été reçus et il est prévu que le solde sera recouvré.

**C) Contrepartie totale**

La contrepartie totale de l'acquisition se compose d'un montant en trésorerie de 10,6 G\$ US et de 208 millions d'actions ordinaires de Cenovus majorés des ajustements de clôture. Parallèlement, Cenovus a convenu d'effectuer certains paiements conditionnels trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017 si le prix du pétrole brut dépasse un seuil défini. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie.

Actions ordinaires	<b>2 579</b>
Trésorerie	<b>15 005</b>
	<b>17 584</b>
Estimation du paiement conditionnel (note 22)	<b>361</b>
<b>Contrepartie totale</b>	<b>17 945</b>

À la clôture de la transaction, la société a émis 208 millions d'actions ordinaires en faveur de ConocoPhillips, à raison de 12,40 \$ par action, soit la juste valeur estimative à des fins comptables.

La contrepartie en trésorerie s'est établie à 10,6 G\$ US, avant les ajustements de clôture, et elle a été financée par le biais d'un placement d'actions ordinaires par prise ferme (voir la note 27) et un placement aux États-Unis de billets non garantis de premier rang (voir la note 23). De plus, Cenovus a emprunté 3,6 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs engagée (voir la note 23). Le solde du coût d'acquisition en trésorerie a été financé au moyen des fonds en caisse et d'un prélèvement aux termes de la facilité de crédit engagée existante de Cenovus.

Le paiement conditionnel estimatif lié à la production tirée des sables bitumineux rend compte du fait que Cenovus a convenu de verser des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après la date de clôture pour les trimestres durant lesquels le prix moyen du pétrole brut du Western Canadian Select (« WCS ») dépasse 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Le paiement trimestriel s'établira à 6 M\$ pour chaque dollar du prix du WCS dépassant 52,00 \$ le baril. Il n'y a aucune modalité concernant un paiement maximal.

Le calcul de tout paiement conditionnel comporte un mécanisme d'ajustement tenant compte de certaines interruptions de production importantes à Foster Creek et à Christina Lake, qui pourra réduire le montant d'un paiement conditionnel. Les modalités de la convention de paiement conditionnel permettent à Cenovus de conserver 80 % à 85 % de la portion du prix du WCS qui excède 52,00 \$ le baril, selon la capacité de production brute à Foster Creek et à Christina Lake à la date d'acquisition. À mesure que la capacité de production augmentera par suite des expansions futures, le pourcentage de hausse disponible pour Cenovus s'accroîtra aussi.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le paiement conditionnel est comptabilisé à titre d'option financière. La juste valeur au 17 mai 2017, soit 361 M\$, a été établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options, qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le West Texas Intermediate (« WTI »), la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 2,9 %. Après la date de clôture, le paiement conditionnel sera réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat net (voir la note 22).

### D) Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition a été comptabilisé comme suit :

	Notes	
Coût d'acquisition total	4C	<b>17 945</b>
Juste valeur de la participation de 50 % précédemment détenue dans FCCL		<b>12 347</b>
Juste valeur de l'actif net identifiable	4B	<b>(28 262)</b>
<b>Goodwill</b>		<b>2 030</b>

### Juste valeur de la participation de 50 % précédemment détenue dans FCCL

Avant l'acquisition, la participation de 50 % de Cenovus dans FCCL était contrôlée conjointement avec ConocoPhillips et elle répondait à la définition d'entreprise commune aux termes d'IFRS 11; par conséquent, Cenovus comptabilisait sa quote-part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Après l'acquisition, Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est établi dans IFRS 10; par conséquent, FCCL a été consolidée à compter de la date d'acquisition. Conformément à IFRS 3, lorsque l'acquéreur obtient le contrôle par étapes, la participation déjà détenue est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, les profits ou pertes en découlant étant comptabilisés en résultat net. La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue s'établissait à 12,3 G\$ et elle a été prise en compte dans l'évaluation de la contrepartie totale transférée. La valeur comptable des actifs de FCCL s'établissait à 9,7 G\$. Cenovus a ainsi comptabilisé un profit à la réévaluation hors trésorerie de 2,6 G\$ (1,9 G\$ après impôt) à la réévaluation de la juste valeur de sa participation existante dans FCCL.

Un goodwill a été comptabilisé dans le cadre des passifs d'impôt différé attribuables à l'écart entre le coût d'acquisition attribué aux actifs et aux passifs de FCCL selon la juste valeur et la valeur fiscale de ces actifs et passifs. De plus, la contrepartie versée pour FCCL rendait compte d'une prime de contrôle, donnant lieu à une hausse de la valeur par rapport à la juste valeur de l'actif net acquis.

### E) Coûts d'acquisition

La société a engagé des coûts d'acquisition de 56 M\$, compte non tenu des frais d'émission d'actions ordinaires et de titres d'emprunt. Ces coûts ont été pris en compte dans les coûts de transaction aux états consolidés des résultats.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt liés au financement de l'acquisition se sont établis à 72 M\$. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### F) Services de transition

Aux termes de la convention d'achat et de vente, Cenovus et ConocoPhillips ont convenu de certains services de transition dans le cadre desquels ConocoPhillips fournit certains services quotidiens dont a besoin Cenovus pendant une période d'environ neuf mois. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

Les coûts liés aux services de transition d'environ 40 M\$ ont été inscrits dans les frais généraux et frais d'administration.

### G) Produits des activités ordinaires et contribution au résultat net

L'entreprise acquise a contribué aux produits des activités ordinaires à hauteur de 3,3 G\$ et au résultat net à hauteur de 172 M\$ pour la période allant du 17 mai 2017 au 31 décembre 2017

Si la clôture de l'acquisition était survenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les produits des activités ordinaires et le résultat net pro forma consolidés de Cenovus pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2017 se seraient établis respectivement à 19,0 G\$ et 3,5 G\$. Ces montants ont été établis d'après les résultats de l'entreprise acquise, ajustés au titre des éléments suivants :

- Différences dans les méthodes comptables.
- Coûts de financement supplémentaires qui auraient été engagés si le prélèvement des montants aux termes de la facilité de crédit-relais engagée visant la vente d'actifs de la société et l'émission des billets non garantis de premier rang pour financer l'acquisition avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

- Amortissement et épuisement supplémentaires qui auraient été passés en charges si les ajustements de la juste valeur des immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation avaient été apportés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement si elle avait été prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Les incidences fiscales pertinentes.

L'information pro forma n'est pas nécessairement représentative des résultats qui auraient été obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Acquisition du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut

En août 2015, la société a conclu l'acquisition du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en contrepartie d'un montant en trésorerie de 75 M\$, majoré des ajustements. La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de l'acquisition, la société a supposé un passif relatif au démantèlement connexe de 4 M\$, un fonds de roulement de 1 M\$ et des engagements nets liés au transport de 92 M\$. Les coûts de transaction associés à l'acquisition ont été passés en charges. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Raffinage et commercialisation.

## 6. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Charge d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	571	341	328
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 24)	48	28	25
Autres	26	21	28
	<b>645</b>	<b>390</b>	<b>381</b>

## 7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
(Profit) perte de change latent(e) à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en \$ US et émis au Canada	(665)	(196)	1 064
Autres	(192)	7	33
<b>(Profit) perte de change latent(e)</b>	<b>(857)</b>	<b>(189)</b>	<b>1 097</b>
<b>(Profit) perte de change réalisé(e)</b>	<b>45</b>	<b>(9)</b>	<b>(61)</b>
	<b>(812)</b>	<b>(198)</b>	<b>1 036</b>

## 8. SORTIES

En 2017, la société a conclu la vente de la majorité des biens de pétrole brut et de gaz naturel de son secteur Hydrocarbures classiques dont elle a tiré un produit brut de 3,2 G\$. Un profit net de 1,3 G\$ a été comptabilisé à la sortie des actifs. Pour en apprendre davantage, il y a lieu de se reporter à la note 11.

En 2016, la société a conclu la vente d'un terrain à une tierce partie non liée en contrepartie d'un montant en trésorerie de 8 M\$, donnant lieu à une perte de 5 M\$. La société a également vendu du matériel, donnant lieu à une perte de 1 M\$. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

En 2015, la société a conclu la vente de Heritage Royalty Limited Partnership (« HRP »), filiale entièrement détenue, à un tiers pour un produit en trésorerie brut de 3,3 G\$, ce qui a donné lieu à un profit de 2,4 G\$. HRP mène des activités liées aux redevances, qui comprennent des droits de redevances et des droits miniers en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. En 2017, le reste des actifs du secteur Hydrocarbures classiques a été classé à titre d'activités abandonnées.

La sortie de HRP a donné lieu à un profit imposable à l'égard duquel la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 391 M\$. La plupart des actifs de HRP ayant été acquis à un coût symbolique, ils avaient une incidence fiscale minimale en matière d'amortissement aux fins de l'impôt au cours des années antérieures. C'est pourquoi la charge d'impôt exigible associée à la sortie est précisément identifiable; elle a donc été inscrite dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie à titre d'activités d'investissement.

De plus, en 2015, la société a vendu un immeuble de bureaux, dégageant un profit de 16 M\$.

**9. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET**

Au 31 décembre 2016, en raison de la décision du gouvernement du Canada de rejeter le projet pipelinier Northern Gateway, la société a radié 23 M\$ de coûts incorporés associés à son unité de soutien financier au pipeline Northern Gateway. En outre, elle a comptabilisé des coûts de résiliation de 7 M\$, et certains placements dans des titres d'une société fermée d'une valeur de 7 M\$ (néant en 2015) ont été radiés.

**10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES****A) Dépréciations nettes des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)**

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

**Dépréciations des activités en amont en 2017**

Des indications de dépréciation des activités en amont de la société ayant été relevées par suite d'une baisse des prix à terme des marchandises depuis l'acquisition, les activités en amont des UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Au 31 décembre 2017, la société a déterminé que la valeur comptable de l'UGT Clearwater était supérieure à sa valeur recouvrable, donnant lieu à une perte de valeur de 56 M\$. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Deep Basin. Les flux de trésorerie futurs de l'UGT ont diminué en raison de la baisse des prix à terme du pétrole brut et de révisions au plan de mise en valeur. Au 31 décembre 2017, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater a été établie à environ 295 M\$.

**Principales hypothèses**

Les valeurs recouvrables des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2017 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

**Prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel**

Les prix à terme au 31 décembre 2017 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril)	57,50	60,90	64,13	68,33	71,19	2,1 %
WCS (\$ CA/baril)	50,61	56,59	60,86	64,56	66,63	2,1 %
Edmonton C5+ (\$ CA/baril)	72,41	74,90	77,07	81,07	83,32	2,1 %
AECO (\$ CA/kpi <sup>3</sup> ) <sup>1) 2)</sup>	2,43	2,77	3,19	3,48	3,67	2,0 %

1) Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »).

2) Selon une puissance calorifique hypothétique de un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes de gaz.

**Taux d'actualisation et d'inflation**

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont faites selon un taux d'actualisation entre 10 % et 15 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels. Le taux d'inflation est estimé à 2 %.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### Sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-après indique l'incidence qu'un changement de taux d'actualisation ou de prix à terme des marchandises aurait sur le test de dépréciation des UGT suivantes :

	Hausse (baisse) de la dépréciation			
	Hausse de 1 % du taux d'actualisation	Baisse de 1 % du taux d'actualisation	Hausse de 5 % des estimations du prix à terme <sup>1)</sup>	Baisse de 5 % des estimations du prix à terme
Clearwater	27	(30)	(56)	65
Primrose	-	-	-	-
Christina Lake	-	-	-	-
Narrows Lake	312	-	-	333

1) Le montant de 56 M\$ représente la perte de valeur au 31 décembre 2017 qui pourrait être contrepassée dans des périodes futures.

### Dépréciations nettes des activités en amont en 2016

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta a été évaluée à 1,1 G\$. Plus tôt en 2016 et en 2015, des pertes de valeur respectives de 380 M\$ et de 184 M\$ ont été comptabilisées en raison surtout d'une baisse des prix à long terme du pétrole brut lourd et d'un ralentissement du plan de mise en valeur. Au quatrième trimestre de 2016, la société a contrepassé 400 M\$ des pertes de valeur, moins l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée. La reprise découle de la hausse de la valeur recouvrable estimative de l'UGT attribuable à une réduction moyenne de 5 % des charges d'exploitation futures attendues et à une baisse des coûts de mise en valeur futurs, facteurs compensés en partie par une diminution des réserves estimatives. Les pertes de valeur et les reprises qui en ont découlé ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées (voir la note 11). L'UGT Nord de l'Alberta comprend les actifs productifs Pelican Lake et Elk Point et d'autres nouveaux actifs qui sont au stade de la prospection et de l'évaluation.

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles de l'UGT Suffield a été évaluée à 548 M\$. Plus tôt en 2016, une perte de valeur de 65 M\$ a été comptabilisée en raison surtout d'une baisse des prix à terme à long terme du gaz naturel et du pétrole brut lourd. Au quatrième trimestre de 2016, la société a contrepassé la totalité de la perte de valeur, moins l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée (62 M\$). La reprise découle de la baisse des redevances futures attendues, ce qui a fait augmenter la valeur recouvrable estimative de l'UGT. La perte de valeur et les reprises qui en ont découlé ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées (voir la note 11). L'UGT Suffield comprend la production de gaz naturel et de pétrole brut lourd sur la base des Forces armées canadiennes en Alberta.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### Principales hypothèses

La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). L'estimation des flux de trésorerie futurs a été établie d'après un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 10 %. Les prix à terme au 31 décembre 2016 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut et de gaz naturel sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril)	55,00	58,70	62,40	69,00	75,80	2,0 %
WCS (\$ CA/baril)	53,70	58,20	61,90	66,50	71,00	2,0 %
AECO (\$ CA/kpi <sup>3</sup> ) <sup>1)</sup>	3,40	3,15	3,30	3,60	3,90	2,2 %

1) Selon une puissance calorifique hypothétique de un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes de gaz.

### Dépréciations des activités en amont en 2015

Au 31 décembre 2015, la société a déterminé que la valeur comptable de l'UGT Nord de l'Alberta était supérieure à sa valeur recouvrable, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 184 M\$. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées (voir la note 11). Les flux de trésorerie futurs de l'UGT ont été réduits en raison de la baisse des prix à terme du pétrole brut, d'une diminution des réserves estimatives et du rythme plus lent attribué au plan de mise en valeur, facteurs qui ont été en partie compensés par la réduction des coûts de mise en valeur futurs et des charges d'exploitation.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). L'estimation des flux de trésorerie futurs a été établie d'après un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 10 %. Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta a été évaluée à environ 1,5 G\$.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **B) Dépréciations des actifs et réductions de valeur**

### ***Actifs de prospection et d'évaluation***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a réduit la valeur de certains actifs de prospection et d'évaluation, car il a été établi que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable. Par conséquent, 888 M\$ de coûts déjà incorporés ont été comptabilisés à titre de coûts de prospection. Ces actifs sont surtout situés dans l'UGT Borealis du secteur Sables bitumineux.

La décision de la direction reposait sur un examen détaillé des dépenses engagées en date des présentes, les décisions des récentes années de limiter les dépenses à l'égard de ces actifs et l'actuel plan d'affaires à l'égard des dépenses futures. En date des présentes, la direction ne prend aucun autre engagement important en matière de financement mis à part celui requis pour conserver la propriété de cette importante ressource. En outre, les modifications à la réglementation visant le processus de demande de redevances pour les projets de sables bitumineux ont une incidence sur la viabilité économique de ces projets.

En 2016, 2 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés ont été radiés et comptabilisés à titre de coûts de prospection dans le secteur Sables bitumineux.

En 2015, 138 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés ont été radiés et comptabilisés à titre de coûts de prospection. Cette réduction de valeur comprenait des montants respectifs de 67 M\$ et de 71 M\$ des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques.

### ***Immobilisations corporelles, montant net***

En 2017, la société a comptabilisé une perte de valeur de 21 M\$ liée au matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a trait au secteur Sables bitumineux.

En 2016, la société a comptabilisé une perte de valeur de 20 M\$ liée principalement au matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Hydrocarbures classiques, qui a été classé à titre d'activités abandonnées. La société a également inscrit une perte de valeur de 16 M\$ liée à des coûts d'études techniques préliminaires associés à un projet qui a été abandonné et la valeur du matériel a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Sables bitumineux. Des améliorations locatives de 4 M\$ ont également été radiées et comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Activités non sectorielles et éliminations.

En 2015, la société a déprécié de 16 M\$ une usine d'acide sulfurique, montant qui a été comptabilisé à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Sables bitumineux. La société ne prévoyait plus utiliser cette usine, et sa vente ne permettrait pas, selon elle, d'en recouvrer la valeur comptable.

## **11. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Au deuxième trimestre de 2017, la société annonçait son intention de se départir de son secteur Hydrocarbures classiques, notamment les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et le pétrole brut classique, les actifs de gaz naturel et de LGN des zones Suffield et Palliser dans le sud de l'Alberta. Les actifs et les passifs correspondants ont ensuite été présentés comme étant disponibles à la vente et le résultat d'exploitation a été inscrit à titre d'activités abandonnées.

### **A) Résultat des activités abandonnées**

En 2017, la société a vendu la majorité des actifs de son secteur Hydrocarbures classiques pour un produit brut en trésorerie total de 3,2 G\$ avant les ajustements de clôture. Les détails sur cette vente d'actifs suivent ci-après.

#### ***Pelican Lake***

Le 29 septembre 2017, la société a conclu la vente de ses actifs de pétrole lourd à Pelican Lake ainsi que d'autres actifs divers dans le nord de l'Alberta en contrepartie d'un montant en trésorerie de 975 M\$ avant les ajustements de clôture. Une perte sur les activités abandonnées avant impôt de 623 M\$ a été comptabilisée à la sortie des actifs.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### Palliser

Le 7 décembre 2017, Cenovus a conclu la vente de ses actifs de pétrole lourd et de gaz naturel à Palliser dans le sud de l'Alberta en contrepartie d'un montant en trésorerie de 1,3 G\$ avant les ajustements de clôture. Un profit sur les activités abandonnées avant impôt de 1,6 G\$ a été comptabilisé à la sortie des actifs.

### Weyburn

Le 14 décembre 2017, la société a conclu la vente de ses actifs à Weyburn dans le sud de la Saskatchewan en contrepartie d'un montant en trésorerie de 940 M\$ avant les ajustements de clôture. Un profit sur les activités abandonnées avant impôt de 276 M\$ a été comptabilisé à la sortie des actifs.

### Suffield

Le 25 septembre 2017, Cenovus a conclu la vente de ses actifs de pétrole lourd et de gaz naturel à Suffield dans le sud de l'Alberta en contrepartie d'un montant en trésorerie de 512 M\$ avant les ajustements de clôture. La vente a été conclue le 5 janvier 2018. La société prévoit qu'elle réalisera un profit sur les activités abandonnées avant impôt d'environ 350 M\$ devant être comptabilisé en 2018. La convention comprend un rajustement du coût d'acquisition différé qui donne à Cenovus la possibilité de profiter d'ajustements du coût d'acquisition d'au plus 36 M\$ si les prix moyens du pétrole brut et du gaz naturel augmentent au cours des deux prochains exercices.

Le rajustement du coût d'acquisition différé constitue une convention de deux ans à compter de la clôture de la vente. Aux termes de la convention d'achat et de vente, Cenovus a droit à des versements en espèces pour chaque mois au cours duquel le cours quotidien moyen du WTI est supérieur à 55 \$ US le baril ou si le cours du gaz naturel au carrefour Henry est supérieur à 3,50 \$ US le million d'unités thermiques britanniques. Les versements en espèces mensuels sont plafonnés respectivement à 375 000 \$ et à 1,125 M\$ pour le pétrole brut et le gaz naturel. Le rajustement du coût d'acquisition différé sera comptabilisé à titre d'option financière et sa juste valeur sera établie chaque date de présentation de l'information financière. La juste valeur du rajustement du coût d'acquisition différé à la date de clôture s'établissait à 7 M\$.

Le tableau suivant présente le résultat des activités abandonnées, y compris les sorties d'actifs :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Chiffre d'affaires brut	1 309	1 267	1 648
Moins les redevances	174	139	113
	1 135	1 128	1 535
<b>Charges</b>			
Frais de transport et de fluidification	167	186	229
Charges d'exploitation	426	444	558
Taxes sur la production et impôts miniers	18	12	17
(Profit) perte à la gestion des risques	33	(58)	(209)
<b>Marge d'exploitation</b>	491	544	940
Amortissement et épuisement	192	567	1 121
Coûts de prospection	2	-	71
Charges financières	80	102	101
<b>Résultat découlant des activités abandonnées, avant impôt</b>	217	(125)	(353)
Charge (produit) d'impôt exigible	24	86	145
Charge (produit) d'impôt différé	33	(125)	(202)
<b>Résultat découlant des activités abandonnées, après impôt</b>	160	(86)	(296)
<b>Profit (perte) sur les activités abandonnées, après impôt<sup>1)</sup></b>	938	-	-
<b>Résultat net découlant des activités abandonnées</b>	1 098	(86)	(296)

1) Déduction faite de la charge d'impôt différé de 347 M\$ en 2017.

### B) Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie sont les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	448	435	778
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	2 993	(168)	(243)
<b>Flux de trésorerie nets</b>	3 441	267	535



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### C) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au quatrième trimestre de 2017, la société a annoncé son intention de commercialiser en vue de la vente un ensemble d'actifs non essentiels du Deep Basin dans la zone d'East Clearwater et une partie des actifs de West Clearwater. Ces actifs ont été classés à titre d'actifs disponibles à la vente et comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs et les passifs disponibles à la vente comprennent également les activités à Suffield, lesquelles ont été vendues le 5 janvier 2018. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à l'égard des actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2017.

	Actifs de prospection et d'évaluation (note 17)	Immobilisations corporelles (note 18)	Passifs relatifs au démantèlement (note 24)
31 décembre 2017			
Hydrocarbures classiques	-	568	454
Deep Basin	46	434	149
	<b>46</b>	<b>1 002</b>	<b>603</b>

## 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Impôt exigible			
Canada	(217)	(260)	441
États-Unis	(38)	1	(12)
<b>Charge (produit) d'impôt exigible</b>	<b>(255)</b>	(259)	429
<b>Charge (produit) d'impôt différé</b>	<b>203</b>	(84)	(453)
<b>Charge (produit) d'impôt sur le résultat des activités poursuivies</b>	<b>(52)</b>	(343)	(24)

En 2017 et en 2016, la société a comptabilisé un produit d'impôt exigible découlant du report de pertes à des fins fiscales et d'ajustements d'exercices antérieurs. Une charge d'impôt différé a été inscrite en 2017 en raison du profit à la réévaluation de la participation précédemment détenue par la société dans le cadre de l'acquisition, compensée en partie par un produit d'impôt de 275 M\$ découlant de la réduction du taux d'imposition fédéral américain des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, réduisant ainsi le passif d'impôt différé de la société et l'incidence des réductions de valeur des actifs de prospection et d'évaluation.

En 2015, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 415 M\$ lié à un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de la société a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB. Ce produit a été contrebalancé en partie par une hausse de la charge d'impôt différé attribuable à une hausse de 2 % du taux d'imposition des sociétés promulguée par le gouvernement de l'Alberta.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
<b>Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôt</b>	<b>2 216</b>	(802)	890
Taux prévu par la loi au Canada	<b>27,0 %</b>	27,0 %	26,1 %
<b>Charge (produit) d'impôt sur le résultat prévue des activités poursuivies</b>	<b>598</b>	(217)	232
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	<b>(17)</b>	(46)	(41)
(Gains) pertes en capital non imposables	<b>(148)</b>	(26)	137
(Gains) pertes en capital non comptabilisés	<b>(118)</b>	(26)	135
Ajustements découlant de déclarations antérieures	<b>(41)</b>	(46)	(55)
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées précédemment	<b>(68)</b>	-	(149)
Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis	-	-	(415)
Modification du taux prévu par la loi	<b>(275)</b>	-	114
Dépenses non déductibles	<b>(5)</b>	5	7
Autres	<b>22</b>	13	11
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(52)</b>	(343)	(24)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>(2,3) %</b>	42,8 %	(2,7) %

Les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé sont analysés ci-après.

31 décembre	2017	2016
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	<b>186</b>	6
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	<b>6 229</b>	3 147
	<b>6 415</b>	3 153
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Actifs d'impôt différé à recouvrer en deçà de 12 mois	<b>(374)</b>	(117)
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	<b>(428)</b>	(451)
	<b>(802)</b>	(568)
<b>Passif d'impôt différé, montant net</b>	<b>5 613</b>	2 585

Les actifs d'impôt différé à recouvrer et les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment de la reprise des différences temporelles et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

Passifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
31 décembre 2015	3 052	-	82	17	3 151
Imputés (crédités) au résultat	118	-	(76)	(16)	26
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(24)	-	-	-	(24)
31 décembre 2016	3 146	-	6	1	3 153
Imputés (crédités) au résultat	625	164	11	1	801
Imputés (crédités) à la répartition du coût d'acquisition	2 506	-	-	-	2 506
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(45)	-	-	-	(45)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>6 232</b>	<b>164</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>6 415</b>
Actifs d'impôt différé	Pertes fiscales non utilisées	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
31 décembre 2015	(172)	(36)	(8)	(119)	(335)
Imputés (crédités) au résultat	(102)	36	(77)	(92)	(235)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	4	-	-	(2)	2
31 décembre 2016	(270)	-	(85)	(213)	(568)
Imputés (crédités) au résultat	67	-	(198)	(87)	(218)
Imputés (crédités) au capital social	-	-	-	(28)	(28)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	12	-	-	-	12
<b>31 décembre 2017</b>	<b>(191)</b>	<b>-</b>	<b>(283)</b>	<b>(328)</b>	<b>(802)</b>

Passifs d'impôt différé, montant net	Total
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2015	2 816
Imputés (crédités) au résultat	(209)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(22)
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2016	2 585
Imputés (crédités) au résultat	583
Imputés (crédités) à la répartition du coût d'acquisition	2 506
Imputés (crédités) au capital social	(28)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(33)
<b>Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2017</b>	<b>5 613</b>

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2017 à l'égard de différences temporelles liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment où elles s'inverseront et dont il est peu probable qu'elles s'inverseront dans un avenir prévisible. En 2016, les registres de la société faisaient état de différences temporelles de 7 457 M\$ relativement à certaines participations qui pourraient donner lieu à un passif fiscal au moment de leur liquidation ou de leur vente. Au 17 mai 2017, la société contrôlait 100 % de cette participation.

Les montants approximatifs des catégories fiscales, y compris des pertes fiscales, s'établissent comme suit :

31 décembre	2017	2016
Canada	8 317	4 273
États-Unis	1 714	2 036
	<b>10 031</b>	<b>6 309</b>

Au 31 décembre 2017, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 73 M\$ (46 M\$ en 2016) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 593 M\$ (623 M\$ en 2016) qui expirent au plus tôt en 2025.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Toujours au 31 décembre 2017, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 8 M\$ (43 M\$ en 2016) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. La totalité du montant net de ces pertes en capital n'était pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2017 (40 M\$ en 2016). La comptabilisation dépend des futurs gains en capital. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 293 M\$ (730 M\$ en 2016) du montant net des pertes en capital, qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

### 13. MONTANTS PAR ACTION

#### A) Résultat net par action – de base et dilué

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
<b>Résultat découlant des éléments suivants :</b>			
Activités poursuivies	2 268	(459)	914
Activités abandonnées	1 098	(86)	(296)
Résultat net	3 366	(545)	618
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b> (en millions)	1 102,5	833,3	818,7
<b>Résultat de base et dilué par action découlant de ce qui suit :</b> (\$)			
Activités poursuivies	2,06	(0,55)	1,11
Activités abandonnées	0,99	(0,10)	(0,36)
Résultat net par action	3,05	(0,65)	0,75

Au 31 décembre 2017, 43 millions de DRN (42 millions en 2016) et 81 000 DAAJ (3 millions en 2016) ont été exclus du nombre moyen pondéré d'actions après dilution en raison de leur effet antidilutif ou parce que leur prix d'exercice est supérieur au cours des actions ordinaires de Cenovus. Ces instruments pourraient potentiellement diluer le résultat par action futur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régimes de rémunération fondée sur des actions, il y a lieu de se reporter à la note 29.

#### B) Dividendes par action

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les dividendes versés par la société se sont chiffrés à 225 M\$, soit 0,20 \$ par action, dont la totalité a été versée en trésorerie (166 M\$, soit 0,20 \$ par action, en 2016, dont la totalité a été versée en trésorerie et 710 M\$, soit 0,8524 \$ par action, en 2015, dont 528 M\$ ont été versés en trésorerie). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende au premier trimestre de 0,05 \$ par action, payable le 29 mars 2018 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2018.

### 14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2017	2016
Trésorerie	547	542
Placements à court terme	63	3 178
	610	3 720

## 15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

31 décembre	2017	2016
Charges à payer	1 379	1 606
Charges payées d'avance et acomptes	64	127
Avances consenties à des partenaires	94	-
Effet à recevoir d'un partenaire <sup>1)</sup>	-	50
Créances clients	193	29
Montants à recevoir d'entreprises communes	51	11
Autres	49	15
	<b>1 830</b>	<b>1 838</b>

1) L'effet à recevoir d'un partenaire porte intérêt à 1,6783 % par année.

## 16. STOCKS

31 décembre	2017	2016
<b>Produits</b>		
Raffinage et commercialisation	894	1 006
Sables bitumineux	414	156
Deep Basin	2	-
Hydrocarbures classiques	2	20
<b>Pièces et fournitures</b>	<b>77</b>	<b>55</b>
	<b>1 389</b>	<b>1 237</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une somme d'environ 12 856 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (9 964 M\$ en 2016; 10 618 M\$ en 2015).

## 17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Total
31 décembre 2015	1 575
Entrées d'actifs	67
Transferts aux immobilisations corporelles (note 18)	(49)
Charges de prospection (note 10)	(2)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(6)
31 décembre 2016	1 585
Entrées d'actifs	147
Acquisition (note 5) <sup>1)</sup>	3 608
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(316)
Transferts aux immobilisations corporelles (note 18)	(6)
Charges de prospection (notes 10 et 11)	(890)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	5
Variation des taux de change et autres	19
Sorties d'actifs <sup>1)</sup>	(479)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>3 673</b>

1) Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par l'IFRS 3.

## 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont		Matériel de raffinage	Autres <sup>1)</sup>	Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont			
<b>COÛT</b>					
31 décembre 2015	31 481	331	5 206	1 037	38 055
Entrées d'actifs	717	2	213	38	970
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 17)	49	-	-	-	49
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(267)	-	(8)	-	(275)
Variation des taux de change et autres	(16)	-	(152)	(1)	(169)
Sorties d'actifs (note 8)	(23)	-	-	-	(23)
31 décembre 2016	31 941	333	5 259	1 074	38 607
Entrées d'actifs	1 324	-	168	89	1 581
Acquisition (note 5) <sup>2)</sup>	26 317	-	-	-	26 317
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 17)	6	-	-	-	6
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(19 719)	-	-	-	(19 719)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(67)	-	-	3	(64)
Variation des taux de change et autres	(28)	-	(364)	1	(391)
Sorties d'actifs (note 8) <sup>2)</sup>	(12 333)	-	(2)	-	(12 335)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>27 441</b>	<b>333</b>	<b>5 061</b>	<b>1 167</b>	<b>34 002</b>
<b>AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS</b>					
31 décembre 2015	18 908	277	896	639	20 720
Amortissements et épuisement	1 173	31	205	66	1 475
Pertes de valeur (note 10)	481	-	-	4	485
Reprise de pertes de valeur (note 10)	(462)	-	-	-	(462)
Variation des taux de change et autres	(4)	-	(25)	-	(29)
Sorties d'actifs (note 8)	(8)	-	-	-	(8)
31 décembre 2016	20 088	308	1 076	709	22 181
Amortissement et épuisement	1 653	23	209	68	1 953
Pertes de valeur (note 10)	77	-	-	-	77
Transferts aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(16 120)	-	-	-	(16 120)
Variation des taux de change et autres	17	-	(91)	1	(73)
Sorties d'actifs (note 8) <sup>2)</sup>	(3 611)	-	(1)	-	(3 612)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>2 104</b>	<b>331</b>	<b>1 193</b>	<b>778</b>	<b>4 406</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>					
31 décembre 2015	12 573	54	4 310	398	17 335
31 décembre 2016	11 853	25	4 183	365	16 426
<b>31 décembre 2017</b>	<b>25 337</b>	<b>2</b>	<b>3 868</b>	<b>389</b>	<b>29 596</b>

1) Comprend le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

2) Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par l'IFRS 3. La valeur comptable de la participation précédemment détenue dans FCCL s'établissait à 8 602 M\$.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas assujettis à l'amortissement et à l'épuisement :

31 décembre	2017	2016
Mise en valeur et production	1 809	537
Matériel de raffinage	131	206
	<b>1 940</b>	<b>743</b>

## 19. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2017	2016
Placements en titres de capitaux propres	37	35
Créances à long terme	11	15
Montants payés d'avance	9	5
Autres	14	1
	<b>71</b>	<b>56</b>

## 20. GOODWILL

31 décembre	2017	2016
Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	242	242
Goodwill constaté à l'acquisition (note 5)	2 030	-
<b>Valeur comptable à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 272</b>	<b>242</b>

La valeur comptable du goodwill attribué aux UGT de prospection et de production de la société est la suivante :

31 décembre	2017	2016
Primrose (Foster Creek) <sup>1)</sup>	1 171	242
Christina Lake <sup>1)</sup>	1 101	-
	<b>2 272</b>	<b>242</b>

<sup>1)</sup> Le goodwill constaté à l'acquisition rend compte des ajustements concernant la période d'évaluation.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Les hypothèses utilisées aux fins des tests de dépréciation de Cenovus au 31 décembre 2017 sont conformes à celles présentées à la note 10.

## 21. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2017	2016
Charges à payer	2 006	1 927
Créances clients	337	105
Intérêts	86	72
Avances consenties à des partenaires	94	-
Effet à payer à un partenaire <sup>1)</sup>	-	50
Incitatif à long terme à l'intention des employés	52	42
Provisions au titre de contrat déficitaire	8	18
Montants à payer à des entreprises communes	12	-
Autres	40	52
	<b>2 635</b>	<b>2 266</b>

<sup>1)</sup> L'effet à payer à un partenaire porte intérêt à 1,6783 % par année.

## 22. PAIEMENT CONDITIONNEL

1 <sup>er</sup> janvier 2017	-
Comptabilisation initiale le 17 mai 2017 (note 5)	361
Réévaluation <sup>1)</sup>	(138)
Obligations réglées ou à payer	(17)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>206</b>
Moins la partie courante	38
Partie non courante	168

<sup>1)</sup> Le paiement conditionnel est inscrit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées en résultat net.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre de l'acquisition (voir la note 5), Cenovus a convenu d'effectuer des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017, pour les trimestres au cours desquels le prix moyen du WCS est supérieur à 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Le paiement trimestriel s'établira à 6 M\$ pour chaque dollar du prix du WCS dépassant 52,00 \$ le baril. Le calcul comprend un mécanisme d'ajustement lié à certaines périodes d'interruption importantes de la production à Foster Creek et à Christina Lake, ce qui peut réduire le montant d'un paiement conditionnel. Au 31 décembre 2017, 17 M\$ sont exigibles aux termes de cette convention.

### 23. DETTE À LONG TERME

31 décembre	Notes	Montant du capital en \$ US	2017	2016
Emprunt à terme renouvelable <sup>1)</sup>	A	-	-	-
Facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs	B	-	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	C	7 650	9 597	6 378
<b>Capital total de la dette</b>			<b>9 597</b>	6 378
Escomptes et coûts de transaction liés à la dette			(84)	(46)
Dette à long terme			<b>9 513</b>	6 332

1) L'emprunt à terme renouvelable peut comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de la dette s'est établi à 4,9 % (5,3 % en 2016).

#### A) Emprunt à terme renouvelable

Le 28 avril 2017, Cenovus a modifié sa facilité de crédit engagée existante en vue d'augmenter de 0,5 G\$ la capacité d'emprunt de la facilité, laquelle est passée à 4,5 G\$, et de prolonger les dates d'échéance. La facilité de crédit engagée se compose d'une tranche de 1,2 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2020 et d'une tranche de 3,3 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2021. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2017, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit engagée de Cenovus (néant en 2016).

#### B) Facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a emprunté 3,6 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais engagée liée à la vente d'actifs. Le produit net tiré de la vente des actifs du secteur Hydrocarbures classiques de la société (voir la note 11) et les fonds en caisse ont été utilisés pour rembourser intégralement la facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs avant le 31 décembre 2017.

#### C) Billets non garantis

Les billets non garantis se composent de ce qui suit :

31 décembre	Montant du capital en \$ US	2017	2016
5,70 %, échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 631	1 746
3,00 %, échéant le 15 août 2022	500	627	671
3,80 %, échéant le 15 septembre 2023	450	565	604
4,25 %, échéant le 15 avril 2027	1 200	1 505	-
5,25 %, échéant le 15 juin 2037	700	878	-
6,75 %, échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 756	1 880
4,45 %, échéant le 15 septembre 2042	750	941	1 007
5,20 %, échéant le 15 septembre 2043	350	439	470
5,40 %, échéant le 15 juin 2047	1 000	1 255	-
	7 650	9 597	6 378

Dans le cadre de l'acquisition, la société a conclu un placement aux États-Unis le 7 avril 2017 visant l'émission en trois séries de 2,9 G\$ US de billets non garantis de premier rang, soit 1,2 G\$ US de billets de premier rang à 4,25 % échéant en avril 2027, 700 M\$ US de billets de premier rang à 5,25 % échéant en juin 2037 et 1,0 G\$ US de billets de premier rang à 5,40 % échéant en juin 2047 (collectivement, les « billets de 2017 »). Au quatrième trimestre de 2017, la société a conclu une offre d'échange (l'« offre d'échange ») aux termes de laquelle la quasi-totalité des billets de 2017 ont été échangés contre des billets inscrits aux termes de la *Securities Act of 1933* assortis de conditions similaires aux billets de 2017. Aux fins de comptabilisation, l'offre d'échange a été traitée comme une modification et non comme une extinction.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 10 octobre 2017, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base qui permet à la société d'émettre à l'occasion, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, là où la loi l'autorise, des titres d'emprunt, des actions ordinaires, des actions préférentielles, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'un montant pouvant aller jusqu'à 7,5 G\$ US ou l'équivalent dans d'autres monnaies étrangères. Le prospectus préalable de base permet également à ConocoPhillips d'offrir, à l'occasion, si elle le souhaite, les actions ordinaires qu'elle a acquises dans le cadre de l'acquisition. Le prospectus préalable de base vient à échéance en novembre 2019. À la conclusion de l'offre d'échange et au 31 décembre 2017, 4,6 G\$ US étaient disponibles aux termes du prospectus préalable de base. Les placements aux termes du prospectus préalable de base sont assujettis aux conditions du marché.

Au 31 décembre 2017, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

### D) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA
2018	-	-
2019	1 300	1 631
2020	-	-
2021	-	-
2022	500	627
Par la suite	5 850	7 339
	<u>7 650</u>	<u>9 597</u>

## 24. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

	2017	2016
Passifs relatifs au démantèlement à l'ouverture de l'exercice	1 847	2 052
Obligations prises en charge	20	11
Obligations prises en charge (note 5) <sup>1)</sup>	944	-
Obligations réglées	(70)	(51)
Passifs cédés <sup>1)</sup>	(139)	(1)
Transferts aux passifs liés aux actifs disponibles à la vente (note 11)	(1 621)	-
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	(155)	(423)
Variation du taux d'actualisation	76	131
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	128	130
Écart de conversion	(1)	(2)
<b>Passifs relatifs au démantèlement à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 029</b>	<b>1 847</b>

<sup>1)</sup> Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par les IFRS.

Au 31 décembre 2017, le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 3 360 M\$ (6 270 M\$ en 2016). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 5,3 % (5,9 % en 2016). Un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2016) a été utilisé pour calculer la provision au titre du démantèlement. Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 40 M\$ à 50 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la diminution des estimations de coûts.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

31 décembre	2017		2016	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	(98)	197	(248)	327
Baisse de 1 %	192	(103)	317	(259)

## 25. AUTRES PASSIFS

31 décembre	2017	2016
Incitatif à long terme à l'intention des employés	43	72
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	62	71
Provisions au titre de contrat déficitaire	37	35
Autres	31	33
	<b>173</b>	<b>211</b>

## 26. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La plupart des salariés participent à la composante de cotisations définies. Depuis 2012, les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaissier la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle qui a été déposée est datée du 31 décembre 2014, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2017.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation**

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE ») fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2017	2016	2017	2016
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	173	168	23	26
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14	14	2	(3)
Charge d'intérêts <sup>1)</sup>	7	7	1	1
Prestations versées	(8)	(25)	(1)	(1)
Cotisations des participants	2	2	-	-
Coûts des services passés – réductions	(6)	-	(1)	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	1	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	(1)	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(2)	7	(1)	-
<b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice</b>	<b>181</b>	<b>173</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
<b>Actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	125	128	-	-
Cotisations de l'employeur	9	14	-	-
Cotisations des participants	2	2	-	-
Prestations versées	(8)	(25)	-	-
Produit d'intérêt <sup>1)</sup>	4	3	-	-
Réévaluations :				
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	9	3	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice</b>	<b>141</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>2)</sup></b>	<b>(40)</b>	<b>(48)</b>	<b>(22)</b>	<b>(23)</b>

1) Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice.

2) Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

Dans le cadre de la sortie des actifs d'hydrocarbures classiques existants de la société, les salariés concernés ont cessé de participer aux régimes, donnant lieu à un profit sur réduction.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16 ans et de 10 ans, respectivement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi**

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
<b>Coût de la composante de prestations définies</b>						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14	14	19	2	(3)	3
Coûts des services passés – réductions	(6)	-	(5)	(1)	-	-
Coûts de liquidation nets	-	-	3	-	-	-
Charge d'intérêts nette	3	4	6	1	1	1
Réévaluations :						
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	(9)	(3)	3	-	-	-
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	1	-	(3)	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	(1)	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(2)	7	(28)	(1)	-	-
<b>Coût (profit) de la composante de prestations définies</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>
<b>Coût de la composante de cotisations définies</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Coût total du régime</b>	<b>28</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>

**C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime**

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou dépasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée chaque trimestre et rééquilibrée au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 50 % à 75 % en titres de participation, 25 % à 35 % en titres à revenu fixe, jusqu'à 15 % en fonds immobilier et le reste, soit jusqu'à 10 %, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

31 décembre	2017	2016
Titres de participation	89	73
Fonds d'obligations	29	25
Actifs non investis	11	13
Immobilier	9	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	5
	<b>141</b>	<b>125</b>

La juste valeur des actions et des obligations est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus. La juste valeur des biens immobiliers est établie par des évaluateurs de biens immobiliers autorisés.

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

**D) Capitalisation**

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2014 et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018 sont de 9 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

### E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Taux d'actualisation	<b>3,50 %</b>	3,75 %	4,00 %	<b>3,25 %</b>	3,75 %	3,75 %
Taux de croissance future des salaires	<b>3,81 %</b>	3,80 %	3,80 %	<b>5,08 %</b>	5,15 %	5,15 %
Longévité moyenne (en années)	<b>88,0</b>	87,9	88,3	<b>88,0</b>	87,9	88,3
Évolution du coût des soins de santé	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	<b>6,00 %</b>	7,00 %	7,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

#### Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

31 décembre	2017		2016	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Variation de un point de pourcentage				
Taux d'actualisation	(28)	36	(25)	32
Taux de croissance future des salaires	3	(3)	3	(3)
Évolution du coût des soins de santé	1	(1)	2	(1)
Variation de un an du taux de mortalité futur	4	(4)	4	(4)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

### F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

#### Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

#### Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

#### Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

**Risque lié aux salaires**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

**27. CAPITAL SOCIAL****A) Autorisé**

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établis par le conseil d'administration de la société avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

**B) Émis et en circulation**

31 décembre	2017		2016	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	833 290	5 534	833 290	5 534
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	187 500	2 927	-	-
Actions ordinaires émises en faveur de ConocoPhillips (note 5)	208 000	2 579	-	-
<b>Actions en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 228 790</b>	<b>11 040</b>	<b>833 290</b>	<b>5 534</b>

Dans le cadre de l'acquisition (voir la note 5), Cenovus a conclu une convention de financement d'actions ordinaires par voie de prise ferme le 6 avril 2017, visant 187,5 millions d'actions ordinaires, dont elle a tiré un produit brut de 3,0 G\$ (2,9 G\$ déduction faite des frais d'émission d'actions de 101 M\$).

De plus, la société a émis 208 millions d'actions ordinaires en faveur de ConocoPhillips le 17 mai 2017 à titre de contrepartie partielle relativement à l'acquisition. Dans le cadre de la contrepartie en actions, Cenovus et ConocoPhillips ont conclu une entente d'investisseurs ainsi qu'une convention de droits d'inscription qui, entre autres modalités, empêche ConocoPhillips de vendre ou d'utiliser aux fins de couverture ses actions ordinaires de Cenovus jusqu'au 17 novembre 2017. ConocoPhillips ne peut non plus nommer de nouveaux membres au conseil d'administration de Cenovus et doit exercer les droits de vote se rattachant à ses actions ordinaires de Cenovus conformément aux recommandations de la direction ou s'abstenir de voter jusqu'à ce que ConocoPhillips soit propriétaire d'au plus 3,5 % des actions ordinaires en circulation de Cenovus. Au 31 décembre 2017, ConocoPhillips détenait toujours ces actions ordinaires.

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2017 (aucune au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, 15 millions d'actions ordinaires (12 millions au 31 décembre 2016) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

**C) Surplus d'apport**

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus (résultat avant l'arrangement). En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 29 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
31 décembre 2015	4 086	244	4 330
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	20	20
31 décembre 2016	4 086	264	4 350
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	11	11
<b>31 décembre 2017</b>	<b>4 086</b>	<b>275</b>	<b>4 361</b>

**28. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

	Régimes à prestations définies	Écart de conversion	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
31 décembre 2015	(10)	1 014	16	1 020
Autres éléments du résultat global, avant impôt	(4)	(106)	(4)	(114)
Impôt sur le résultat	1	-	3	4
31 décembre 2016	<b>(13)</b>	<b>908</b>	<b>15</b>	<b>910</b>
Autres éléments du résultat global, avant impôt	<b>12</b>	<b>(275)</b>	<b>(1)</b>	<b>(264)</b>
Impôt sur le résultat	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>
<b>31 décembre 2017</b>	<b>(4)</b>	<b>633</b>	<b>14</b>	<b>643</b>

**29. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS****A) Régime d'options sur actions destiné aux employés**

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat de une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes.

**DRN**

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établie à 3,10 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	<b>1,00 %</b>
Rendement de l'action prévu	<b>1,13 %</b>
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	<b>29,14 %</b>
Durée prévue (en années)	<b>3,70</b>

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN :

31 décembre 2017	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours à l'ouverture de l'exercice	41 644	30,57
Attribués	3 537	14,81
Exercés	-	-
Perdus	(2 454)	28,27
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>42 727</b>	<b>29,40</b>

31 décembre 2017 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN en cours			DRN exerçables	
	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
10,00 à 14,99	3 319	5,4	14,80	-	-
15,00 à 19,99	3 313	5,2	19,51	995	19,51
20,00 à 24,99	3 723	4,1	22,25	2 254	22,26
25,00 à 29,99	12 115	3,1	28,38	12 106	28,39
30,00 à 34,99	10 419	2,2	32,64	10 419	32,64
35,00 à 39,99	9 838	0,8	38,19	9 838	38,19
	<b>42 727</b>	<b>2,8</b>	<b>29,40</b>	<b>35 612</b>	<b>31,70</b>

**DAAJ**

La société a comptabilisé un passif de néant au 31 décembre 2017 (néant en 2016) dans les états consolidés de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,85 %
Rendement de l'action prévu	1,51 %
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	28,89 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus (\$)	11,48

<sup>1)</sup> La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2017 s'établissait à néant (néant en 2016).

Le tableau suivant présente l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus :

31 décembre 2017	Nombre de DAAJ (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours à l'ouverture de l'exercice	3 373	26,66
Exercés contre paiement en trésorerie	-	-
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	-	-
Perdus	(16)	29,19
Expirés	(3 276)	26,48
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>81</b>	<b>33,52</b>

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2017 s'établissait à 11,48 \$.

**B) Unités d'actions liées au rendement**

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour certaines UAR, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquiesir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

La société a comptabilisé un passif de 37 M\$ au 31 décembre 2017 (51 M\$ en 2016) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2017 et 2016.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

31 décembre 2017	Nombre d'UAR (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 157
Attribuées	2 392
Acquises et payées	(451)
Annulées	(1 192)
Unités au lieu de dividendes	112
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 018</b>

### C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 41 M\$ au 31 décembre 2017 (30 M\$ en 2016) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UANR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UANR acquises était nulle aux 31 décembre 2017 et 2016.

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus :

31 décembre 2017	Nombre d'UANR (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	3 790
Attribuées	3 278
Acquises et payées	(101)
Annulées	(282)
Unités au lieu de dividendes	100
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 785</b>

### D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et certains employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés admissibles ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 17 M\$ au 31 décembre 2017 (32 M\$ en 2016) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

31 décembre 2017	Nombre d'UAD (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	<b>1 598</b>
Attribuées aux administrateurs	<b>136</b>
Attribuées	<b>93</b>
Unités au lieu de dividendes	<b>27</b>
Rachetées	<b>(414)</b>
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 440</b>

### E) Total de la rémunération fondée sur des actions

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
DRN	<b>9</b>	15	27
DAAJ	<b>-</b>	(1)	(5)
UAR	<b>(7)</b>	13	(13)
UANR	<b>3</b>	13	6
UAD	<b>(11)</b>	7	(5)
<b>Charge (recouvrement) de rémunération fondée sur des actions</b>	<b>(6)</b>	47	10
<b>Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif</b>	<b>3</b>	12	6
<b>Total de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>(3)</b>	59	16

## 30. CHARGES DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Salaires, primes et autres avantages à court terme	<b>606</b>	500	534
Régime de retraite à cotisations définies	<b>19</b>	16	19
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	<b>8</b>	11	17
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 29)	<b>(6)</b>	47	10
Indemnités de cessation d'emploi	<b>19</b>	19	43
	<b>646</b>	593	623

## 31. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	<b>26</b>	27	30
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>4</b>	4	5
Rémunération fondée sur des actions	<b>6</b>	4	5
	<b>36</b>	35	40

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

**32. STRUCTURE FINANCIÈRE**

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de Cenovus se compose des capitaux propres et de la dette. La dette nette comprend les emprunts à court terme, la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Cenovus mène ses activités et prend des décisions à leur égard conformément à celles d'une société ayant une cote de solvabilité élevée. Les objectifs de la société en matière de gestion de sa structure financière visent à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de mesures financières non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/bénéfice ajusté avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté ») et le ratio dette/capitaux permanents. Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de Cenovus et sont utilisés pour gérer son endettement global.

À long terme, Cenovus cible un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x. À différents points du cycle économique, Cenovus s'attend à ce que ces ratios soient parfois en dehors de ces intervalles cibles. Cenovus gère également son ratio dette nette/capitaux permanents afin d'assurer la conformité aux clauses restrictives correspondantes, telles qu'elles sont définies dans sa facilité de crédit engagée.

**A) Ratio dette nette/BAIIA ajusté**

31 décembre	2017	2016	2015
Dette à long terme	9 513	6 332	6 525
Moins la trésorerie et équivalents de trésorerie	(610)	(3 720)	(4 105)
Dette nette	8 903	2 612	2 420
Résultat net	3 366	(545)	618
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	725	492	482
Produit d'intérêts	(62)	(52)	(28)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	352	(382)	(81)
Amortissement et épuisement	2 030	1 498	2 114
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	890	2	138
(Profit latent) perte latente à la gestion des risques	729	554	195
(Profit) perte de change, montant net	(812)	(198)	1 036
Profit à la réévaluation	(2 555)	-	-
Réévaluation du paiement conditionnel	(138)	-	-
(Profit) perte sur les activités abandonnées	(1 285)	-	-
(Profit) perte à la sortie d'actifs	1	6	(2 392)
Autres (produits) charges, montant net	(5)	34	2
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	3 236	1 409	2 084
<b>Ratio dette nette/BAIIA ajusté</b>	<b>2,8 x</b>	<b>1,9 x</b>	<b>1,2 x</b>

1) Calculé sur les douze derniers mois. Rend compte des activités abandonnées.

**B) Ratio dette nette/capitaux permanents**

31 décembre	2017	2016	2015
Dette nette	8 903	2 612	2 420
Capitaux propres	19 981	11 590	12 391
<b>Ratio dette nette/capitaux permanents</b>	<b>31 %</b>	<b>18 %</b>	<b>16 %</b>

Au 31 décembre 2017, le ratio dette nette/BAIIA ajusté de Cenovus était de 2,8 x, ratio supérieur à la cible de la société. Il est cependant important de noter que le BAIIA ajusté est calculé sur les douze derniers mois et, par conséquent, il rend uniquement compte des résultats financiers des actifs du Deep Basin et de la participation supplémentaire de 50 % dans FCCL pour la période du 17 mai 2017 au 31 décembre 2017. La dette nette étant présentée au 31 décembre 2017, le ratio est alourdi par la dette émise pour financer l'acquisition. Si le BAIIA avait rendu compte du résultat des actifs acquis pour un exercice complet, le ratio dette nette/BAIIA ajusté de Cenovus aurait été inférieur.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Cenovus vise à faire preuve de discipline en matière de capital et à gérer sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour assurer une souplesse financière, Cenovus peut, entre autres mesures, modifier ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation, prélever des montants aux termes de sa facilité de crédit ou rembourser sa dette existante, modifier les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de nouvelles actions.

Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée composée d'une tranche de 1,2 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2020 et d'une tranche de 3,3 G\$ venant à échéance le 30 novembre 2021. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de sa facilité de crédit engagée. Aux termes de la facilité de crédit engagée, la société est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents, tel qu'il est défini dans la convention, ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

En outre, la société a déposé un prospectus préalable de base venant à échéance en novembre 2019. Au 31 décembre 2017, la société disposait de 4,6 G\$ US aux termes du prospectus préalable de base. Les placements aux termes du prospectus préalable de base sont assujettis aux conditions du marché.

Au 31 décembre 2017, Cenovus respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

### 33. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les actifs financiers disponibles à la vente, les créances à long terme, le paiement conditionnel, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

#### A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de la dette de Cenovus s'établissait à 9 513 M\$, et sa juste valeur, à 10 061 M\$ (valeur comptable de 6 332 M\$ et juste valeur de 6 539 M\$ au 31 décembre 2016).

Les actifs financiers disponibles à la vente se composent des titres de sociétés fermées. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à titre d'autres actifs aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

31 décembre	2017	2016
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	35	42
Acquisition de placements, montant net	3	-
Variation de la juste valeur <sup>1)</sup>	(1)	(4)
Pertes de valeur <sup>2)</sup>	-	(3)
<b>Juste valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>37</b>	<b>35</b>

1) Les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

2) Les pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassées des autres éléments du résultat global au résultat net.

#### B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des swaps et des options sur le pétrole brut et les condensats ainsi que des swaps de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et, s'il en est, de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction de la différence entre le prix prévu par contrat et selon le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste de valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées**

31 décembre	2017			2016		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Pétrole brut	63	1 031	(968)	21	307	(286)
Taux d'intérêt	2	20	(18)	3	8	(5)
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>65</b>	<b>1 051</b>	<b>(986)</b>	<b>24</b>	<b>315</b>	<b>(291)</b>

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

31 décembre	2017	2016
<b>Niveau 2 – Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché</b>	<b>(986)</b>	<b>(291)</b>

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus.

31 décembre	2017	2016
Juste valeur des contrats à l'ouverture de l'exercice	(291)	271
Juste valeur des contrats conclus durant l'exercice <sup>1)</sup>	200	(211)
Variation de la juste valeur des contrats en cours à l'ouverture de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice	(929)	(343)
Prime non amortie sur les options de vente	16	-
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en \$ US	18	(8)
<b>Juste valeur des contrats à la clôture de l'exercice</b>	<b>(986)</b>	<b>(291)</b>

<sup>1)</sup> Comprend une perte réalisée de 33 M\$ (profit de 58 M\$ en 2016) liée au secteur Hydrocarbures classiques classé dans les activités abandonnées.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de la faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques de la société :

31 décembre	2017			2016		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Positions de gestion des risques comptabilisées</b>						
Montant brut	135	1 121	(986)	75	366	(291)
Montant compensé	(70)	(70)	-	(51)	(51)	-
<b>Montant net selon les états financiers consolidés</b>	<b>65</b>	<b>1 051</b>	<b>(986)</b>	<b>24</b>	<b>315</b>	<b>(291)</b>

Les passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2017, un montant de 26 M\$ (84 M\$ en 2016) a été donné en garantie, dont une tranche de néant (18 M\$ en 2016) aurait pu être retirée.

**C) Juste valeur du paiement conditionnel**

Le paiement conditionnel est inscrit à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options (niveau 3), qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 3,3 %. La juste valeur du paiement conditionnel a été établie par l'équipe d'évaluation interne de Cenovus composée de personnes compétentes qui possèdent une expérience des techniques d'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2017, la juste valeur du paiement conditionnel a été évaluée à 206 M\$.

Au 31 décembre 2017, le prix à terme moyen du WCS pour la durée restante du paiement conditionnel est de 35,51 \$ US le baril ou 44,55 \$ CA le baril. La volatilité moyenne des options sur le WTI et des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain utilisée pour évaluer le paiement conditionnel était respectivement de 20 % et de 7 %. Des variations des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation du prix des options, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, auraient donné lieu à des profits ou des pertes latents qui auraient eu l'incidence suivante sur le résultat avant impôt :

	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Prix à terme du WCS	± 5,00 \$/b	(167)	111
Volatilité des options sur le WTI	± 5 %	(95)	85
Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	± 5 %	2	(27)

**D) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques**

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
(Profit réalisé) perte réalisée <sup>1)</sup>	167	(153)	(447)
(Profit latent) perte latente <sup>2)</sup>	729	554	195
<b>(Profit) perte lié(e) à la gestion des risques découlant des activités abandonnées</b>	<b>896</b>	<b>401</b>	<b>(252)</b>

1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Ne rend pas compte de pertes réalisées liées à la gestion des risques de 33 M\$ en 2017 (profit de 58 M\$ en 2016 et profit de 209 M\$ en 2015) qui ont été inscrites dans les activités abandonnées.

2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

**34. GESTION DES RISQUES**

Cenovus est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt se rapportant à d'éventuelles émissions de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2017, le montant notionnel des swaps de taux d'intérêt auxquels Cenovus était partie s'élevait à 400 M\$ US. Pour atténuer son exposition aux variations des cours de change, la société conclut régulièrement des contrats de change. Aucun contrat de change n'était en cours au 31 décembre 2017.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**Juste valeur nette des positions de gestion des risques**

31 décembre 2017	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur de l'actif (du passif)
<b>Contrats de pétrole brut</b>				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe du Brent	60 000 b/j	Janvier à juin 2018	53,34 \$ US/b	(172)
Prix fixe du WTI	150 000 b/j	Janvier à juin 2018	48,91 \$ US/b	(384)
Prix fixe du WTI	75 000 b/j	Juillet à décembre 2018	49,32 \$ US/b	(158)
Options de vente sur le Brent	25 000 b/j	Janvier à juin 2018	53,00 \$ US/b	1
Tunnels sur le Brent	80 000 b/j	Janvier à juin 2018	49,54 \$ US/b – 59,86 \$ US/b	(124)
Tunnels sur le Brent	75 000 b/j	Juillet à décembre 2018	49,00 \$ US/b – 59,69 \$ US/b	(110)
Tunnels sur le WTI	10 000 b/j	Janvier à juin 2018	45,30 \$ US – 62,77 \$ US/b	(2)
Écart WCS	16 300 b/j	Janvier à mars 2018	(13,11) \$ US/b	14
Écart WCS	14 800 b/j	Avril à juin 2018	(14,05) \$ US/b	7
Écart WCS	10 500 b/j	Janvier à décembre 2018	(14,52) \$ US/b	25
Autres positions financières <sup>1)</sup>				(65)
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				(968)
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>				
				(18)
<b>Total de la juste valeur</b>				
				(986)

1) Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

**A) Risque lié aux prix des marchandises**

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Pour atténuer en partie son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

**Pétrole brut** – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe, d'options de vente et de tunnels à prime zéro son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut. En outre, Cenovus a conclu un certain nombre de transactions afin de se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

**Condensats** – La société a eu recours à des swaps à prix fixe pour atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

**Gaz naturel** – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société peut conclure des transactions. Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus peut aussi conclure des transactions visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

### Sensibilité

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations présentées dans le tableau ci-dessous constituent une mesure raisonnable de la volatilité. L'incidence des fluctuations des prix des marchandises et des taux d'intérêt sur les positions de gestion des risques en cours de la société aurait pu entraîner la comptabilisation de profits ou de pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

31 décembre 2017		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent, le WTI et le condensat		(529)	507
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		11	(11)

31 décembre 2016		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent, le WTI et le condensat		(198)	193
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		1	(1)

### B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours de change qui peuvent influencer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers ou des passifs financiers de Cenovus. Cenovus exerçant ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence importante sur ses résultats.

Comme il est expliqué à la note 7, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2017, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 7 650 M\$ US (4 750 M\$ US en 2016). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Hausse de 0,01 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	77	48
Baisse de 0,01 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	(77)	(48)

### C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. De plus, pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2017, le montant notionnel des swaps de taux d'intérêt auxquels Cenovus était partie s'élevait à 400 M\$ US (400 M\$ US en 2016). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du taux d'intérêt aurait entraîné une variation des profits ou des pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Hausse de 50 points de base	44	45
Baisse de 50 points de base	(50)	(52)

Au 31 décembre 2017, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2016; néant en 2015). Cette analyse suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

### D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles conformément aux modalités convenues et amène de ce fait la société à subir une perte. Cenovus a mis en place une politique de crédit approuvée par le comité d'audit du conseil d'administration conçue pour assurer que son exposition aux risques de crédit se situe dans un niveau de risque acceptable déterminé par la politique de gestion des risques d'entreprise de la société. La politique de crédit fait état des rôles et responsabilités à l'égard du risque de crédit, établit un cadre d'évaluation, de surveillance et d'atténuation de l'exposition aux risques de crédit et dresse les paramètres entourant les limites de concentration du crédit.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Cenovus évalue le risque de crédit des nouvelles contreparties et poursuit la surveillance régulière des risques liés à l'ensemble des contreparties. Une part importante des comptes débiteurs de Cenovus provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société était de moins de 60 jours. Au 31 décembre 2017, environ 89 % (90 % en 2016) de l'exposition au risque de crédit associée aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. Au 31 décembre 2017, Cenovus avait conclu des contrats avec trois contreparties (trois contreparties en 2016) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

### E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Il désigne également le risque qu'elle ne soit pas en mesure de liquider ses actifs rapidement et à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 32, Cenovus vise à long terme un ratio dette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, Cenovus a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de facilités de crédit non encore utilisées et des fonds disponibles aux termes du prospectus préalable. Au 31 décembre 2017, une somme de 610 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et un montant de 4,5 G\$ sur la facilité de crédit engagée étaient toujours à la disposition de Cenovus. De plus, Cenovus avait une capacité inutilisée de 4,6 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base, dont la disponibilité est tributaire des conditions du marché.

Les sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers s'établissent comme suit :

31 décembre 2017	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 635	-	-	-	<b>2 635</b>
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	1 031	20	-	-	<b>1 051</b>
Dette à long terme <sup>2)</sup>	494	2 527	1 429	13 309	<b>17 759</b>
Autres	-	21	11	16	<b>48</b>

  

31 décembre 2016	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 266	-	-	-	2 266
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	293	22	-	-	315
Dette à long terme <sup>2)</sup>	339	2 662	1 150	7 550	11 701
Autres	-	25	8	16	49

1) Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions de compensation globale.

2) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

## 35. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSorerIE

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Intérêts payés	<b>538</b>	350	330
Intérêts reçus	<b>31</b>	32	19
Impôt sur le résultat payé	<b>12</b>	11	933

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Dividendes à verser	Partie courante de la dette à long terme	Dette à long terme	Capital social
31 décembre 2015	-	-	6 525	5 534
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Dividendes versés	(166)	-	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :				
Dividendes déclarés	166	-	-	-
(Profit) perte de change latent(e) (note 7)	-	-	(196)	-
Amortissement de l'escompte sur la dette	-	-	3	-
<b>31 décembre 2016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 332</b>	<b>5 534</b>
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Émission de titres d'emprunt à long terme	-	-	3 842	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	-	32	-
Émission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	-	892	2 677	-
Remboursement de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	-	(900)	(2 700)	-
Actions ordinaires émises, moins les frais d'émission	-	-	-	2 899
Dividendes versés	(225)	-	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :				
Actions ordinaires émises en faveur de ConocoPhillips	-	-	-	2 579
Impôt différé sur les frais d'émission d'actions	-	-	-	28
Dividendes déclarés	225	-	-	-
(Profit) perte de change latent(e)	-	-	(697)	-
Charges financières	-	8	28	-
Autres	-	-	(1)	-
<b>31 décembre 2017</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 513</b>	<b>11 040</b>

## 36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### A) Engagements

Les paiements futurs de la société au titre de ses engagements sont présentés ci-après. Un engagement est une entente juridiquement exécutoire d'effectuer un paiement futur pour l'achat de biens et de services. Ces éléments ne rendent pas compte des montants inscrits aux états consolidés de la situation financière.

31 décembre 2017	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	899	886	919	1 123	1 223	13 260	18 310
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) <sup>2)</sup>	155	146	142	141	140	2 305	3 029
Engagements en capital	16	2	-	-	-	-	18
Autres engagements à long terme	109	39	32	28	25	122	355
<b>Total des paiements <sup>3)</sup></b>	<b>1 179</b>	<b>1 073</b>	<b>1 093</b>	<b>1 292</b>	<b>1 388</b>	<b>15 687</b>	<b>21 712</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2017

31 décembre 2016	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	682	711	722	1 031	1 239	21 875	26 260
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) <sup>2)</sup>	101	146	146	145	142	2 465	3 145
Achats de produits	70	-	-	-	-	-	70
Engagements en capital	23	3	-	-	-	-	26
Autres engagements à long terme	80	27	26	15	15	108	271
<b>Total des paiements <sup>3)</sup></b>	<b>956</b>	<b>887</b>	<b>894</b>	<b>1 191</b>	<b>1 396</b>	<b>24 448</b>	<b>29 772</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

1) Certains des engagements liés au transport, au montant de 9 G\$, sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation ou ont été approuvés mais ne sont pas encore en vigueur (19 G\$ en 2016).

2) Ne rend pas compte d'un paiement engagé pour lequel une provision a été constituée.

3) Pour 2017, les contrats exécutés pour le compte de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus. Pour 2016, les contrats exécutés pour le compte de FCCCL et de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Les divers engagements de transport par pipeline de la société ont diminué d'environ 8,0 G\$ par rapport à 2016 en raison surtout de l'annulation de certains projets de pipeline compensée en partie par des engagements supplémentaires découlant de l'acquisition et la conclusion de nouveaux contrats de transport. Ces contrats sont d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans après la date de leur entrée en vigueur.

Au 31 décembre 2017, des lettres de crédit en cours totalisant 376 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (258 M\$ en 2016).

Outre ce qui est susmentionné, les engagements de Cenovus liés au programme de gestion des risques sont présentés à la note 34.

### B) Éventualités

#### Actions en justice

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités. Cenovus est d'avis que toute obligation pouvant découler de ces actions, dans la mesure où elle n'est pas prévue, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

#### Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a comptabilisé un passif de 1 029 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens en amont, de ses installations de raffinage et de ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

#### Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard de l'impôt est suffisante.

#### Paiement conditionnel

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a convenu d'effectuer des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017, pour les trimestres au cours desquels le prix moyen du WCS est supérieur à 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Au 31 décembre 2017, la juste valeur estimative du paiement conditionnel est de 206 M\$ (voir la note 22).